



**Convention sur la
diversité biologique**

**Mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la
biodiversité
conformément au Plan stratégique 2011-2020 et aux objectifs
d'Aichi relatifs à la diversité biologique**

Modules de formation (Version 2.1)

Module 3

**L'intégration de la diversité biologique
dans les stratégies, politiques, plans et
programmes sectoriels et intersectoriels
nationaux**



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

À propos de cette série

Ce module fait partie du dossier de formation sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le dossier de formation a été préparé à l'intention des correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, ces personnes responsables de la mise à jour et de l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres planificateurs de la diversité biologique, notamment les personnes responsables des autres conventions liées à la diversité biologique. Le dossier est utilisé dans le cadre de la deuxième série d'ateliers régionaux et infrarégionaux en cours sur la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les modules sont affichés sur le site Web du Secrétariat de la Convention (<http://www.cbd.int/nbsap/training/>). Ce module et son contenu peuvent être utilisés en toute liberté à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Le Secrétariat aimerait recevoir un exemplaire du matériel préparé à l'aide de ces modules.

Une version antérieure de cette série a été préparée grâce à la contribution financière du FEM, dans le cadre du Programme de soutien à la planification en faveur de la diversité biologique du PNUE/PNUD, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies. Cette série a été mise à jour à la lumière des décisions de la dixième réunion de la Conférence des Parties et en utilisant de l'information provenant de la première série d'ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des institutions et des quatrièmes rapports nationaux, ainsi que des commentaires reçus sur les versions précédentes. Les commentaires sur cette série seront accueillis avec plaisir. Veuillez les acheminer à secretariat@cbd.int.

Les désignations utilisées et la présentation de matériel dans ces modules ne constituent aucunement l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la situation juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou ses autorités, ni sur le tracé de ses frontières et de ses limites territoriales.

Ceci n'est pas un document officiel de la Convention sur la diversité biologique.

Citation : Modules de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2011) de la Convention sur la diversité biologique, version 2.1 – Module 3 : L'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels nationaux. Montréal, juin 2011.

<http://www.cbd.int>

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction..... | 5 |
| Encadré 1 Le mandat d'intégration de la CDB | |
| 1. Qu'est-ce que l'intégration et pourquoi est-elle importante ? | 5 |
| Encadré 2 Exemples concrets de l'intégration de la diversité biologique | |
| Encadré 3 Des stratégies sectorielles pour la biodiversité constituent la SPANB de la France | |
| 2. L'intégration et les SPANB | 8 |
| 2.1 Identifier et engager les parties prenantes..... | 8 |
| Encadré 4 Acteurs éventuels de l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture | |
| 2.2 Evaluation : collecte et utilisation des informations et des connaissances .. | 10 |
| Encadré 5 Types d'information susceptibles d'être utiles à l'intégration | |
| Encadré 6 Relation entre l'agriculture et la biodiversité | |
| 2.3 La composante intégration de la stratégie pour la biodiversité..... | 12 |
| Encadré 7 sélection des points d'entrée de l'intégration | |
| 2.4 La composante intégration du plan d'action pour la biodiversité..... | 14 |
| 2.5 Mise en œuvre..... | 16 |
| 3. Points d'entrée de l'intégration | 16 |
| 3.1 Stratégies, plans, programmes nationaux..... | 16 |
| Encadré 8 Intégration de l'environnement dans la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté du Bénin | |
| Encadré 9 Intégrer la biodiversité dans le commerce: l'Initiative néerlandaise de développement durable | |
| 3.2 Stratégies, plans et programmes au niveau sous-national | 18 |
| Encadré 10 Stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique | |
| Encadré 11 Zonage écologique-économique dans l'état brésilien d'Acre | |
| Encadré 12 Décentralisation de la gestion de la flore et de la faune sauvages grâce aux zones de conservation de la Namibie (<i>Conservancies</i>) | |
| 3.3 Stratégies, plans et programmes régionaux..... | 20 |
| Encadré 13 Programme régional de conservation marine et côtière de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) | |
| 3.4 Stratégies, plans et programmes sectoriels | 21 |
| Encadré 14 Evaluation environnementale stratégique des plans de gestion forestière opérationnels au Népal | |
| 3.5 Initiatives de gestion par zone..... | 22 |
| Encadré 15 La Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique | |
| 4. Approches et outils d'intégration..... | 23 |
| APPROCHES | 23 |
| L'approche fondée sur les services procurés par les écosystèmes | |
| Etude de l'impact sur l'environnement et Evaluation environnementale stratégique | |
| Encadré 16 L'EES dans la stratégie d'aide-pays de l'Agence suédoise de coopération pour le développement pour le Viet Nam (SIDA) | |
| L'approche par écosystème de la CDB | |

| | |
|---|-----------|
| Encadré 17 Questions directrices pour l'application des 12 principes de l'approche par écosystème | |
| Encadré 18 Gestion forestière durable | |
| Aménagement de l'espace | |
| Encadré 19 Evaluation nationale géospatiale de la biodiversité de l'Afrique du Sud | |
| OUTILS..... | 27 |
| Indicateurs | |
| Encadré 20 Quelques exemples d'indicateurs de services fournis par les écosystèmes | |
| Instruments juridiques | |
| Encadré 21 Exemples d'instruments juridiques employés pour intégrer la biodiversité | |
| Instruments économiques et financiers | |
| Encadré 22 Evaluation des services de pollinisation fournis aux paysages agricoles | |
| Encadré 23 Facteurs de succès du retrait, de l'élimination progressive ou de la réforme des incitations nuisibles | |
| Encadré 24 Enseignements tirés des expériences récentes d'incitation positives | |
| Encadré 25 Le Programme "Grains-for-Green" de la Chine | |
| Normes, codes de conduite, directives, certification et bonnes pratiques | |
| Encadré 26 Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme | |
| Encadré 27 Codes de conduite sectoriels pour la pêche et le tourisme | |
| Encadré 28 Exemples de bonnes pratiques pour la conservation de la diversité génétique en agriculture | |
| Encadré 29 Le programme de certification du Marine Stewardship Council | |
| Conclusion..... | 38 |
| Questions pour réflexion et discussion | |

Liste des acronymes

CDB Convention sur la diversité biologique
COP Conférence des Parties (à la CDB)
DSRP Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EES Evaluation environnementale stratégique
EIE Etude de l'impact environnemental
FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI Fonds monétaire international
PAFN Plan d'action forestier national
PFN Plan forestier national
PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement
SPANB Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité

Introduction

Ce module donne une vue d'ensemble de l'intégration de la biodiversité et de son importance pour l'application de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des conseils pratiques sur comment aborder cette tâche importante. Le message général du module est que l'intégration est la clé de l'application de la Convention et que par conséquent elle devrait être un élément central des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Ce module souligne également que l'intégration peut être réalisée de façons très différentes, à des échelles différentes et à différents niveaux de gouvernement.

Le module **commence par** expliquer ce que c'est que l'intégration et donner des exemples de ce que signifie intégrer la diversité biologique dans les stratégies sectorielles et intersectorielles. La **deuxième partie** retrace le processus d'élaboration et de mise à jour des SPANB (décrit dans le module 2) du point de vue de l'intégration. La **troisième partie** décrit les différents points d'entrée de l'intégration aux niveaux national, sous-national, régional, sectoriel et local. La **quatrième et dernière partie** décrit les approches et outils spécifiques qui peuvent être employés dans l'intégration : l'évaluation environnementale stratégique, l'aménagement de l'espace, l'approche par écosystème et les approches qui y sont liées, et plusieurs outils financiers et économiques. **Dans l'ensemble du module**, on trouvera des exemples et des études de cas destinés à illustrer le contenu et/ou fournir plus de renseignements.

Ce module comprend une activité destinée à aider l'utilisateur à rassembler des connaissances et des informations utiles aux travaux d'intégration. Il contient également une liste annotée de ressources organisée par thème, où les utilisateurs peuvent obtenir plus de renseignements et de conseils.

1. Qu'est-ce que l'intégration et pourquoi est-elle importante ?

Beaucoup dépend de la manière dont nous gérons et exploitons la diversité biologique : la survie de divers gènes, espèces et écosystèmes et leur fourniture continue de services écologiques ; le bien-être humain dans son sens le plus large ; et la survie des secteurs économiques et des populations qui dépendent directement des ressources utilisées et touchées par ces secteurs. Dans le monde en développement, la manière dont la biodiversité est gérée et régie peut avoir des répercussions critiques sur les possibilités d'éliminer la pauvreté et la faim.

En 2002, la Déclaration ministérielle de La Haye a affirmé que la plus importante leçon des dix années précédentes était que **les objectifs de la Convention seraient impossibles à réaliser avant que la biodiversité ne soit pleinement prise en compte et intégrée dans les autres secteurs.**

« **Intégration** » signifie tout simplement ceci : **l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité aussi bien dans les plans intersectoriels** tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci, le commerce et la coopération internationale, **que dans les plans sectoriels** tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, les transports et autres. Elle implique des changements de modèles, de stratégies et de paradigmes du développement.

L'intégration **ne consiste pas à créer des mécanismes et des systèmes parallèles et artificiels**, mais à intégrer la biodiversité dans les structures, processus et systèmes sectoriels et intersectoriels existants et/ou nouveaux.

On espère que l'intégration aidera les Parties à **reconnaître la valeur de la diversité biologique** et des services que fournissent les écosystèmes, et à agir pour **optimiser les effets positifs et réduire au minimum les effets nuisibles** des activités humaines sur la biodiversité. Grâce à l'intégration, les préoccupations relatives à la biodiversité seront incorporées dans le fonctionnement des efforts de développement, faisant passer la responsabilité et le contrôle de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des seules mains du ministère ou autorité environnemental à celles des secteurs économiques. **Ce partage du contrôle et de la responsabilité** offre l'occasion de libérer les ressources utilisées traditionnellement par les autorités environnementales pour lutter contre des politiques et des actions nuisibles, et **d'accroître considérablement la capacité financière, humaine et technique d'appliquer la Convention**.

Encadré 1 Le mandat d'intégration de la CDB

Aux termes de l'**article 6 b) de la Convention**, chaque Partie est tenue de :

« Intégrer, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. »

La COP V a par ailleurs approuvé l'**approche par écosystème**, qui prévoit la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes et favorise un équilibre dans la réalisation des trois objectifs de la Convention, comme cadre d'action principal de celle-ci.

La troisième édition des **Perspectives mondiales de la diversité biologique** rapporte que bien que pour lutter contre la perte de biodiversité il faille s'attaquer aux causes sous-jacentes et aux facteurs indirects de ce déclin, l'intégration des questions liées à la diversité biologique dans les politiques, stratégies et programmes plus amples est insuffisante. De meilleures décisions pour la biodiversité doivent être prises à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en particulier dans les principaux secteurs économiques, le gouvernement jouant un rôle clé de facilitation.

Vu l'importance de l'intégration, il n'est guère surprenant qu'elle constitue l'une des principales idées directrices du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention. **Le but stratégique A** est le suivant :

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.

Les objectifs 2, 3 et 4 du but stratégique A précisent :

Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Objectif 4: D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

L'encadré 1 présente un aperçu du mandat d'intégration qui figure dans le texte de la Convention sur la diversité biologique et dans son plan stratégique 2011-2020. L'encadré 2 donne quelques exemples de concrets de l'intégration. Celle-ci doit aussi comporter l'intégration des préoccupations sectorielles dans la planification de la biodiversité, notamment en ce qui concerne la dépendance d'un grand nombre de pauvres dans le monde, de la pêche, des forêts et autres écosystèmes, et des services qu'ils fournissent. En effet, **l'intégration réelle est une intégration mutuelle de la biodiversité dans le développement et vice-versa.**

Encadré 2 Exemples concrets de l'intégration de la diversité biologique

La biodiversité est clairement intégrée dans :

- les documents de politique
- les plans et les actions
- les budgets
- la législation
- les indicateurs et les systèmes de suivi sectoriels et/ou intersectoriels

L'intégration de la diversité biologique dans les secteurs (et vice-versa) peut inclure des stratégies qui visent à :

1) Réduire les effets nuisibles et accroître les effets positifs que le secteur a sur la biodiversité.

Dans les stratégies du secteur de la pêche, ceci peut prendre la forme de mesures visant à réduire la capture accidentelle ou éliminer les effets des pratiques de pêche sur les habitats des fonds marins. Dans les stratégies agricoles, il pourrait s'agir de minimiser l'emploi, et d'optimiser l'application d'engrais chimiques et de pesticides afin de réduire les effets nuisibles sur l'eau souterraine, les habitats environnants et la faune et flore sauvages.

2) Augmenter ou restaurer la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes. Ceci pourrait impliquer la création de zones où l'exploitation est interdite dans les aires marines, les terres arides, les forêts et d'autres écosystèmes productifs. Dans la pêche, où ces zones sont créées dans des lieux où les poissons se reproduisent (zones de frai) et s'alimentent, ces zones offrent un soulagement local de la pression exercée sur les espèces sauvages couramment exploitées. Cela pourrait aussi nécessiter la replantation ou réintroduction d'espèces animales et végétales indigènes dans des zones où elles ont été appauvries ou perdues, ainsi que la création de zones de conservation in situ de parents sauvages de plantes cultivées.

3) Assurer et promouvoir l'accès des communautés locales aux avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique et permettre leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques et pratiques de gestion de la biodiversité. Dans les stratégies de gestion des forêts et de la pêche, ceci pourrait impliquer la création de réserves dans certaines zones à l'usage exclusif des communautés locales et des peuples autochtones, la gestion conjointe de zones et/ou d'espèces avec ces groupes et la clarification de l'accès aux ressources et du régime foncier dans les zones où l'érosion et le chevauchement des droits coutumiers et formels rendent le statut foncier incertain et précaire. A condition que les communautés locales et les peuples autochtones gèrent ces ressources de manière durable, ces stratégies auront des conséquences positives importantes sur la réduction de la pauvreté et le bien-être humain en général.

Idéalement, **la politique en matière de diversité biologique ne doit pas être considérée indépendamment des politiques sectorielles et intersectorielles, mais ces dernières devraient plutôt être considérées comme les véhicules de la réalisation des buts critiques de la biodiversité et du maintien et de l'augmentation du bien-être humain.** Il n'est donc guère surprenant que les stratégies sectorielles soient d'importants éléments des stratégies pour la diversité biologique (voir l'encadré 3 – SPANB de la France)

La section qui suit explique en plus de détail comment l'intégration peut être incorporée dans les stratégies et plans d'action nationaux.

2. L'intégration et les SPANB

Les efforts **d'intégration d'un pays devraient être un élément central de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la diversité biologique (quelle que soit la forme de ces derniers)**. Elle doit faire partie intégrante de la planification nationale de la biodiversité.

L'intégration de la biodiversité nécessite un effort soutenu sur plusieurs années et sur plusieurs fronts. Quoique l'intégration dans l'ensemble du gouvernement et de la société soit le but ultime, il est peu probable qu'il soit réalisé d'un coup. Il est plus probable qu'elle se fera irrégulièrement au sein des secteurs et des niveaux de gouvernement et entre eux, certains secteurs s'y prêtant plus facilement que d'autres. Ce qui est important, **c'est d'avoir une stratégie avec des objectifs clairs, de soutenir les efforts, de rechercher des alliés et des champions stratégiques, de tirer des enseignements de l'expérience acquise, et d'identifier les étapes importantes selon lesquelles les progrès accomplis peuvent être évalués en chemin.**

Encadré 3 Des stratégies sectorielles pour la biodiversité constituent la SPANB de la France

La SPANB de la France est mise en œuvre par le biais de dix plans d'action sectoriels pour la biodiversité – Patrimoine naturel, International, Urbanisme, Infrastructure des transports, Mer, Territoires d'outre-mer, Forêts, Recherche et Tourisme – qui visent à intégrer la gestion durable et la conservation de la diversité biologique dans leurs activités économiques et sociales, dans une perspective de développement durable. Chaque plan d'action est révisé et mis à jour tous les deux ans.

Les plans d'action sectoriels sont coordonnés par leur ministère correspondant et sont suivis par des comités directeurs composés des autorités et des acteurs pertinents. Un comité technique sous la coordination de la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer rassemble les directeurs techniques de chacun des plans d'action et assure leur mise en œuvre, la cohérence de l'action et l'échange d'information.

Cette SPANB et ses plans d'action sectoriels ont permis à la plupart des secteurs importants français d'intégrer les questions liées à la diversité biologique dans leurs opérations.

Source: 4^{ème} rapport national de la France

Les travaux d'intégration devraient prendre forme au fur et à mesure que la stratégie et le plan d'action pour la diversité biologique sont développés et mis en œuvre. Tout comme l'élaboration de la stratégie pour la biodiversité, l'effort d'intégration exige que les deux premières étapes suivantes du cycle de planification de la diversité biologique soient achevées :

1. Identifier et engager les acteurs concernés
2. Evaluation : collecte et utilisation des informations et des connaissances

Bien que les aspects spécifiques de l'intégration soient examinés ci-dessous, de plus amples renseignements sur ces étapes sont fournis dans les modules 2 (Planification de la biodiversité) et 5 (Intervenants).

2.1 Identifier et engager les parties prenantes

Comme il est mentionné dans les modules 2 et 5, les communautés autochtones et locales et toute une gamme d'acteurs du gouvernement, de la société civile, du milieu scientifique et du secteur privé devraient participer à la planification de la biodiversité.

Au sein du gouvernement, les responsables de la formulation de la SPANB devraient rechercher l'appui du ministère de l'environnement, des ministères des finances et de la planification, du parlement (et/ou des comités parlementaires) et/ou de la magistrature. En outre, les travaux d'intégration devraient rechercher l'appui des ministères responsables des forêts, de l'agriculture, des zones marines, de l'exploitation minière, de l'infrastructure, des transports, du tourisme, de la coopération et/ou commerce international, selon les circonstances particulières du pays et les priorités d'intégration.

L'intégration nécessite également la participation des experts et des praticiens en biodiversité au développement, au lancement, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies sectorielles et intersectorielles. Les experts et les praticiens devraient participer à ces processus de planification en y apportant autant de connaissances et d'informations sectorielles que possible et devraient viser à sensibiliser davantage les décideurs et la société civile aux liens qui existent entre le secteur ou activité économique et la diversité biologique, ce qui contribuera à mettre les questions liées à la biodiversité au premier plan et permettra leur inclusion dans les résultats de la planification.

Au sein de la société civile, les acteurs importants et les alliés potentiels comprennent les ONG nationales et internationales opérant dans le pays, les représentants (et les agents de liaison) des Nations Unies) et le personnel des organismes de développement travaillant dans le pays, les personnes responsables de la coordination des donateurs sur place, les groupes environnementaux, les agriculteurs, les pêcheurs et les communautés autochtones, les universitaires, les scientifiques et les instituts de recherche, les banques de gènes, les associations professionnelles et/ou d'entrepreneurs, les associations du travail et les chambres de commerce. Il est aussi important d'identifier les acteurs qui tentent d'intégrer d'autres questions dans les processus gouvernementaux, et de chercher à créer des synergies avec eux. Certains d'entre eux présentent un intérêt particulier pour la diversité biologique, comme par exemple les efforts d'intégrer l'environnement (en général les changements climatiques), les OMD, l'évaluation environnementale stratégique, et les questions de parité des sexes.

Encadré 4 Acteurs éventuels de l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture

Les acteurs éventuels de l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture sont les suivants :

- Ministère de l'environnement
- Ministère de l'agriculture
- Organismes publics et privés de recherche agricole
- Agences de vulgarisation agricole
- Collèges ou centres de formation agricole.
- Les correspondants nationaux pour les questions liées à la FAO, y compris le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Les associations de l'industrie agro-biotechnologique
- Universités et autres organismes de recherche
- Associations de paysans et petits agriculteurs
- Associations agroalimentaires
- Associations de communautés autochtones et locales
- Economistes agronomiques
- Directeurs de banques de germoplasme et de gènes
- ONG spécialisées
- Associations d'apiculteurs ou autres secteurs liés aux pollinisateurs
- Organismes d'obtention végétale et d'élevage
- Correspondant national de la CDB pour les questions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages

Ces acteurs ne sont que ceux qui interviennent directement dans la diversité biologique agricole. Cependant, étant donné que le secteur agricole joue un rôle important de sécurité alimentaire, de production de revenus du commerce et de l'exportation à l'étranger dans la plupart des pays et qu'il est souvent soutenu par des politiques de crédit agricole, de réforme agraire, d'éducation et de formation professionnelle et de science et technologie, les acteurs dans ce cas devraient inclure non seulement les intervenants directs dans la biodiversité agricole, mais aussi toutes les organisations dont le mandat se rapporte à cette question.

Celles-ci pourraient inclure par exemple les ministères et agences gouvernementales de la santé, du commerce, de la planification et des finances, de l'éducation et de la formation, de la science et de la technologie et d'autres. Elles comprennent aussi les secteurs de la société civile qu'intéressent ces questions, tels que les coopératives d'épargne rurales, les organisations consacrées aux questions de la santé et de la nutrition, les économistes et analystes experts en identification de nouveaux marchés pour les produits traditionnels de la biodiversité agricole, et d'autres.

Certains intervenants et groupes de la société civile peuvent être ou devenir d'importants alliés dans l'effort d'intégration. Il importe d'identifier, de contacter et d'impliquer ces acteurs. L'encadré 4 contient une liste des acteurs possibles de l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture. De plus amples renseignements sur la participation des acteurs de la société civile, notamment comment établir et garantir que tous les acteurs pertinents sont inclus, sont fournis dans le module 5.

2.2 Evaluation : collecte et utilisation des informations et des connaissances

Les efforts d'intégration de la diversité biologique dépendront grandement des connaissances et des informations particulières au pays. Ces informations seront importantes afin d'établir des points d'entrée prioritaires et développer une stratégie de communication efficace de l'intégration. Le degré d'utilité de ces informations dépendra des circonstances particulières au pays et de sa situation, ainsi que des priorités d'intégration fixées.

L'encadré 5 donne des indications des types d'information qui peuvent être utiles à l'intégration. Une grande proportion de ces données fera déjà partie de l'évaluation nationale de la biodiversité. Il faudra obtenir d'autres données. Une source importante sera l'expérience et l'expertise des intervenants. La production et la compilation de ces connaissances sont un élément important de l'effort d'intégration (l'activité 1 à la fin de ce module peut aider à produire et/ou recueillir des informations qui seront utiles aux travaux d'intégration).

Encadré 5 Types d'information susceptibles d'être utiles à l'intégration

- **Les éléments qui constituent la biodiversité du pays**, leur état et leurs tendances, et les principaux facteurs déterminants de cet état et tendance. La plupart de cette information existe déjà dans l'évaluation précédente de la biodiversité du pays et dans son 4^{ème} rapport national.

- **Information sur les liens entre la biodiversité et le bien-être humain dans le pays**

La valeur économique de la diversité biologique du pays, y compris :

- La valeur des biens et des services fournis par la biodiversité (tels que la pollinisation, la purification de l'eau, l'alimentation, la rétention des sols, etc.)
- Le revenu à long terme qui peut être généré par des entreprises comme le tourisme, la pêche et d'autres, menées de manière écologiquement et socialement durable
- Les coûts actuels et futurs possibles de la perte de biodiversité pour la société
- Les économies potentielles réalisées pour le gouvernement et la société en empêchant la perte de biodiversité et des services fournis par les écosystèmes

Les liens entre la biodiversité et le bien-être humain

Une partie de cette information existe déjà dans l'évaluation de la diversité biologique du pays et le 4^{ème} rapport national à la CDB. Elle peut être complétée par des études des éléments spécifiques de la biodiversité et des aspects du bien-être. Elle peut comprendre des informations/connaissances sur comment les différentes parties prenantes utilisent la biodiversité et en bénéficient.

Les liens entre la biodiversité et des secteurs particuliers, y compris :

- Comment chaque secteur utilise la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes et en bénéficie
- Les effets que chaque secteur a sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes (actuellement et à l'avenir, ici et à une plus grande échelle) (au sein du secteur et dans d'autres secteurs) (c'est-à-dire les compromis implicites dans le développement de ce secteur).
- Toutes informations et connaissances relatives à la biodiversité et particulières au secteur, y compris les connaissances, les pratiques et la gouvernance traditionnelles, qui peuvent être utilisées pour atteindre les buts de la SPANB

Comment fonctionne le domaine de politique ciblé par l'intégration (qu'il s'agisse d'un secteur ou d'un processus au niveau national)

Ces informations comprennent les lois et les politiques en place (y compris toute tentative antérieure d'intégrer les questions liées à la biodiversité et l'environnement), les interactions avec d'autres processus décisionnels, le déroulement de la formulation de décisions, à quels stades de ce processus les parties prenantes sont encouragées à participer.

Qui sont les principaux acteurs et parties prenantes dans le domaine de politique ciblé

Groupes de la société civile, universitaires et instituts de recherche, donateurs, personnes clés dont l'engagement est important, personnes spécifiques qui pourraient se faire le champion de la cause au sein de leur institution.

Autres grandes options applicables au secteur ou domaine de politique ciblé

Y compris les avantages et les coûts spécifiques associés à chacun. Ces informations seront difficiles à obtenir avant le début des travaux d'intégration. Elles seront peut-être plutôt le produit de la participation multipartite aux travaux d'intégration et ne seront donc disponibles que plus tard. Toutefois, la production de ces informations sous une forme fiable et légitime peut être essentielle à l'intégration.

Bien qu'il soit important de compiler ces informations, il ne faut pas attendre de les avoir pour agir. Entre temps :

- Les liens entre la biodiversité et le domaine de politique en question peuvent être présentés sans quantifier le degré, l'étendue ou la valeur du lien. L'encadré 6 illustre comment les liens entre l'agriculture et la biodiversité peuvent être démontrés sans avoir recours à des données spécifiques quantifiées.
- Des exemples et des études de cas d'autres pays qui ont effectué des études d'évaluation pertinentes pour l'intégration ou qui effectués des travaux d'intégration spécifiques peuvent être employés pour illustrer ce qui est possible. En utilisant des exemples d'autres pays, il faut cependant garder à l'esprit que la valeur des services fournis par les écosystèmes, en particulier ceux qui ont trait à des avantages locaux, dépend du contexte.

Encadré 6 Relation entre l'agriculture et la biodiversité

- **Utilisation des services fournis par les écosystèmes et avantages en découlant** - eau, nutriments du sol, structure du sol, nutriments atmosphériques, diversité génétique et des espèces de plantes cultivées, pollinisation, décomposition, etc.
- **Effets positifs sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes** – l'utilisation d'une large gamme de cultures et d'animaux d'élevage permet la conservation de la diversité biologique agricole, des habitats et des paysages de valeur pour la biodiversité.
- **Effets nuisibles possibles sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes** – pollution des eaux de ruissellement par les nutriments, appauvrissement de la fertilité des sols, épuisement des ressources en eau, érosion de la diversité génétique des espèces de plantes cultivées, d'élevage, aquatiques et forestières, déforestation, utilisation de combustibles fossiles,

expulsion de la diversité bénéfique d'oiseaux et d'insectes, y compris les pollinisateurs, et de la diversité biologique des sols.

- **Éléments du bien-être humain directement touchés par l'utilisation et les effets**- sécurité alimentaire, santé, moyens de subsistance, relations sociales, valeurs culturelles et spirituelles, valeurs esthétiques, etc.
- **Modifications possibles des pratiques nuisible actuelles** – réduire ou éliminer l'emploi d'espèces exotiques dans les plantations d'arbres et l'aquaculture et l'emploi de produits chimiques, réduire le travail du sol, introduire la gestion intégrée des organismes nuisibles, la polyculture, augmenter la diversité génétique, conservation et gestion sur le terrain de la diversité des cultures, utilisation de variétés traditionnelles. [..]

Comprendre ces interactions entre un secteur et la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, et communiquer cette information aux parties prenantes est essentiel à l'intégration

Une fois que les acteurs et autres groupes de la société civile ont été identifiés et impliqués et que les informations disponibles ont été synthétisées, il est temps d'élaborer la stratégie et le plan d'action.

2.3 La composante intégration de la stratégie pour la biodiversité

En abordant la question d'intégration, les responsables de l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité devraient d'abord considérer *où le pays veut aller et quel chemin il va emprunter pour y arriver*. (L'élément stratégie de la SPANB est décrit en détail à l'étape 3 du processus à 7 étapes expliqué dans le module 2). Le contenu intégration dépendra du degré d'adhésion des acteurs et des décideurs dans les secteurs ciblés.

Dans les cas où il y a peu d'adhésion, une adhésion partielle ou aucune adhésion, le contenu intégration doit attirer l'attention et l'intérêt des acteurs et des décideurs sectoriels, les informer, les sensibiliser et les engager. Même si ces acteurs ne sont pas immédiatement convaincus de la nécessité ou des avantages de l'intégration de la diversité biologique, la première chose à faire est d'ouvrir la voie au dialogue et à l'échange d'information, ce qui peut constituer un élément légitime d'une SPANB (les éléments pertinents du plan d'action sont traités dans la section suivante).

Dans les cas où il y a un certain degré d'adhésion de la part des acteurs et décideurs sectoriels et intersectoriels, les éléments de la stratégie pourraient être conçus de façon à garantir cet intérêt et ce soutien afin qu'ils se traduisent bientôt en appropriation et en volonté politique, et finalement en action concrète.

Dans les cas où l'adhésion est appréciable ou complète, les éléments stratégiques d'intégration de la SPANB devraient être les mêmes que ceux des secteurs et/ou des plans pertinents. Dans ces cas, le contenu intégration de la SPANB peut être moins nécessaire car la planification sectorielle de la biodiversité sera probablement intégrée dans les processus de planification sectoriels et intersectoriels. Il faudra néanmoins surveiller et évaluer l'efficacité de ces processus de planification pour la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, afin d'assurer leur harmonisation avec d'autres plans semblables (et les priorités nationales en matière de biodiversité) et de fournir des orientations et un soutien sur les questions de biodiversité.

La composante intégration peut se présenter comme suit :

- Les **but, objectifs et cibles** qui devraient être réalisés grâce à l'intégration. Ceux-ci feront partie des buts et des objectifs de l'ensemble de la SPANB. Les buts et les objectifs

d'intégration seront fondés sur les informations recueillies dans l'évaluation de la biodiversité.

(Exemples : engager un dialogue sur les liens entre le secteur et la biodiversité avec les ministères du tourisme, des forêts, de la pêche, etc. ; faire accepter l'intégration par les ministères du tourisme, des forêts, de la pêche, etc. ; la viabilité des pêcheries nationales ; une réduction des niveaux autorisés de capture ; la restauration des écosystèmes forestiers ; la protection des moyens de subsistance ruraux dans un écosystème particulier, etc.)

- Les **points d'entrée cibles** : le(s) secteur(s) et politiques, plans, programmes qui seront ciblés par l'intégration.

(Exemples : la politique nationale de la pêche, la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté)

Identifier, comprendre et hiérarchiser les points d'entrée

Bien que le but stratégique de la CDB soit d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société, l'intégration peut commencer à différentes échelles et à différents niveaux de gouvernement et/ou dans des secteurs et des zones géographiques précises, notamment :

- ✓ Les programmes/plans/stratégies nationaux
- ✓ Les programmes/plans/stratégies sous-nationaux
- ✓ Les programmes/plans/stratégies régionaux
- ✓ Les programmes/plans/stratégies sectoriels
- ✓ Les initiatives de gestion par zone (zones marines, zones côtières, bassins versants, etc.)

Ceux-ci sont analysés en plus de détail dans la partie 3 de ce module et illustrés par des études de cas.

Etant donné que la SPANB **est un instrument national, les points d'entrée les plus importants de celle-ci sont à l'échelon national**, c'est-à-dire au niveau des plans nationaux et sectoriels. Les plans sous-nationaux et de zone sont pertinents et utiles dans la mesure où ils peuvent motiver et servir de modèles pour l'intégration à des niveaux plus élevés de gouvernement et/ou dans la mesure où les lois ou les politiques nationales peuvent permettre et/ou motiver l'intégration aux niveaux inférieurs de gouvernement.

L'identification et le classement par ordre de priorité des points d'entrée qui offriront l'occasion d'inclure la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes dans les plans, les politiques et les processus opérationnels sont essentiels. Il n'y a aucune méthode unique pour choisir les points d'entrée de l'intégration, ni de facteur unique qui promette le succès dans un point d'entrée particulier. Il est important cependant de **choisir et de hiérarchiser les points d'entrée** parce que les efforts d'intégration qui visent tous les points d'entrée en même temps peuvent s'avérer trop ambitieux. L'encadré 7 énumère quelques critères de sélection de points d'entrée.

Encadré 7 Sélection des points d'entrée de l'intégration

Quelques critères de sélection et de hiérarchisation des points d'entrée :

- Ceux où les liens entre la biodiversité (conservation et utilisation durable) et le bien-être humain sont le plus facilement démontrés et communiqués, c'est-à-dire les liens évidents ou ceux dont le public est le plus conscient.

- Ceux où les liens sont les plus importants, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'intégration a le potentiel de produire les plus grands avantages et inversement, ceux où un manque d'intégration pourraient avoir les impacts les plus nuisibles.
- Ceux où il existe un « champion » potentiel de la cause et/ou où il y a un grand intérêt pour la durabilité.
- Ceux dont la chronologie crée une opportunité.

Choix du moment

Pour choisir un point d'entrée, il faut non seulement savoir où commencer, mais aussi quand tenter l'intégration, et ce choix du moment peut déterminer le succès ou l'échec d'un point d'entrée. Comme les SPANB, les plans et programmes nationaux, sous-nationaux et sectoriels sont en général des processus en évolution qui nécessitent une évaluation et une mise à jour périodiques. Ces mises à jour périodiques peuvent offrir l'occasion aux experts en biodiversité de participer aux travaux de remaniement et de révision, et d'intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les plans d'action et les programmes. Des opportunités prometteuses peuvent se présenter dans les situations suivantes :

- Lorsqu'une loi, stratégie est révisée/mise en place.
- Lorsque des lignes directrices sectorielles sont révisées/mises en place.
- Lorsqu'une zone d'importance pour la biodiversité fait l'objet d'un zonage, ou la désignation de son utilisation est établi ou changé.
- Lorsqu'il y a un changement de gouvernement et/ou de politique.
- Lors de la préparation des demandes d'ouverture de crédits et des budgets sectoriels, sous-nationaux et nationaux.
- Après une crise, un risque naturel ou un conflit, dans le cadre de la reconstruction, récupération, reprise : les dirigeants politiques et le grand public peuvent devenir plus conscients et convaincus de la nécessité du changement.
- Lorsqu'un pays est considéré pour un financement des donateurs (par exemple lors de la mise à jour d'un bilan de pays des Nations Unies, d'une étude de l'environnement d'un pays, etc.)
- Lorsque le développement d'un pays est en cours d'évaluation (c'est-à-dire lors des examens annuels conjoints des gouvernements de pays en développement et des donateurs).

Le fait d'avoir rassemblé des informations fiables, convaincantes et particulières au secteur au moment opportun du point d'entrée est important.

2.4 La composante intégration du plan d'action pour la biodiversité

Le contenu 'intégration' du plan d'action comprendra **les activités qui seront exécutées** pendant la durée de mise en œuvre de la SPANB pour réaliser les buts et les objectifs d'intégration, **qui** mettra en œuvre ces activités, **où, quand et comment** elles seront exécutées. (Le plan d'action de la SPANB est décrit en détail à l'étape 4 du processus à 7 étapes expliqué dans le module 2).

Comme les éléments stratégiques mentionnés ci-dessus, les activités considérées comme prioritaires pour l'intégration dans le cadre du plan d'action pour la biodiversité dépendront du degré d'adhésion des acteurs et des décideurs pertinents dans les points d'entrées prioritaires. L'élaboration de lois et de politiques particulières aux secteurs et l'application d'outils ou d'approches comme l'évaluation environnementale stratégique et autres ne seront possibles que si ces acteurs ont déjà accepté d'inclure la diversité biologique dans leurs activités et s'ils ont la volonté politique de les mener à bien. **Dans les premiers temps**, lorsque les acteurs et les

décideurs sectoriels et intersectoriels pertinents ne sont pas encore convaincus ou engagés, les activités d'intégration devraient être limitées aux mesures visant à obtenir leur adhésion, notamment des activités ciblées de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) (le module 7 traite de cet aspect de la planification de la biodiversité).

Au stade intermédiaire de l'intégration, lorsqu'il y a une certaine adhésion, les activités peuvent être orientées vers l'approfondissement de la compréhension des questions par les acteurs pertinents et le développement de la capacité des responsables sectoriels d'intégrer efficacement les questions relatives à la biodiversité dans leurs processus de planification.

Le plan d'action peut inclure :

- **Des mesures législatives** qui seront mises en place pour intégrer les questions liées à la biodiversité dans les activités sectorielles.
(Exemples : l'inclusion de la biodiversité dans la constitution nationale, une loi exigeant que toute nouvelle infrastructure ou développement touristique fasse l'objet d'études de l'impact sur l'environnement comprenant la biodiversité, une loi limitant l'emploi des engrais et des pesticides en amont des zones de conservation importantes, des réformes fiscales environnementales, la législation du commerce des ressources biologique, etc.)
- **Des dispositions institutionnelles** qui seront mises en place (ou qui existent déjà et seront utilisées) pour faciliter le travail d'intégration.
(Exemples : un groupe de travail interministériel sur la biodiversité, un partenariat public-privé pour la conservation, une alliance multipartite aux niveaux national et sous-national, des arrangements interinstitutionnels de gestion transfrontière ou entre les districts ou les municipalités, etc.)
- **Des approches et outils** qui seront utilisés pour intégrer la biodiversité dans les plans, politiques et programmes sectoriels.
(Ceux-ci sont énumérés et décrits de manière plus détaillée dans la partie 4 de ce module)
- **Des activités de communication et de sensibilisation du public** qui cibleront différents acteurs afin d'obtenir leur soutien de l'intégration. Ces activités feront partie de la stratégie de communication plus ample de la SPANB et délivrent un message puissant et clair concernant l'importance de la biodiversité pour le bon fonctionnement des secteurs économiques, les moyens de subsistance et le développement national. Les messages doivent être bien adaptés au domaine de politique ciblé et fondés sur des données factuelles solides. Les informations recueillies pendant le stade d'évaluation de la planification de la biodiversité, en particulier celles qui ont été rassemblées à la lumière des travaux d'intégration, seront primordiales à cet égard. (On trouvera plus de précisions sur le développement d'une stratégie de communication dans le module 7).
- **Les recherches** qui seront effectuées pour combler les lacunes dans les connaissances particulières au pays concernant la diversité biologique et le bien-être humain, les secteurs économiques et le développement. Celles-ci peuvent inclure des activités d'évaluation de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes touchés par les plans et les activités sectoriels et intersectoriels.
- **Le renforcement des capacités** des acteurs sectoriels et intersectoriels pertinents en matière de biodiversité, services fournis par les écosystèmes, outils, approches et mesures qui peuvent

être employés pour intégrer la biodiversité dans les stratégies, plans, politiques et programmes sectoriels.

- **Les indicateurs** qui seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis
(Exemples : le nombre de ministères sectoriels représentés au comité de planification de la biodiversité, le nombre de plans stratégiques sectoriels dans lesquels les questions liées à la biodiversité ont été intégrées, les mesures prises par les acteurs autres que ministère de l'environnement ou autre autorité responsable pour appliquer la Convention, etc.)

La mise en œuvre du plan d'action créera inévitablement des possibilités d'intégrer les secteurs économiques dans la planification de la diversité biologique. Les responsables de la gestion et de la mise en œuvre de la SPANB ont la tâche essentielle de tirer parti de manière anticipative de ces opportunités (même si elles ne font pas partie du plan) et d'intéresser et d'impliquer les organismes gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile qui interviennent dans les secteurs économiques ou de politique qui dépendent de la biodiversité ou qui ont un impact sur elle.

2.5 Mise en œuvre

Une fois que la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont été élaborés, il est temps de les mettre en œuvre. Dans les cas où les ministères et les autorités pertinents ont adopté pleinement la SPANB et ont participé à son développement, la mise en œuvre des activités dans leur secteur sera largement entre leurs mains. Aux premiers stades de l'intégration, lorsque les ministères ne sont pas encore convaincus et engagés, ce sont le groupe de travail sur la SPANB et les autres parties prenantes concernées qui seront principalement responsables de sa mise en œuvre. (On trouvera plus de renseignements sur la mise en œuvre de la SPANB à l'étape 5 du processus à 7 étapes expliqué dans le module 2)

Les deux dernières étapes du processus de planification de la biodiversité à 7 étapes – suivi et évaluation, et rapports – sont analysées dans le module 2. La partie qui suit traite des points d'entrée dans lesquels les planificateurs pourraient tenter de préconiser l'intégration des questions de biodiversité.

3. Points d'entrée de l'intégration

3.1 Stratégies, plans, programmes nationaux

L'intégration au niveau national consiste à inclure les préoccupations relatives à la biodiversité dans les politiques et les processus concernant plusieurs secteurs et activités qui ont un impact national et sur toute la société. Bien que l'intégration à ce niveau soit la plus efficace en ce qui concerne la promotion de l'intégration de la biodiversité dans des secteurs spécifiques et des niveaux différents de gouvernement, elle peut être la plus difficile à réaliser. En effet, son succès peut dépendre de l'approbation de la SPANB et de ses principes à des niveaux élevés de gouvernement (chef du gouvernement, cabinet ou conseil des ministres, groupes de travail interministériels, comités de haut-niveau).

Les points d'entrée les plus probables pour une telle intégration sont notamment :

- Les constitutions nationales

- Les plans économiques et de développement nationaux, les stratégies nationales de développement durable, les plans de développement quinquennaux ou décennaux
- Les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (voir l'encadré 8), les plans nationaux d'éducation et de politique sociale (y compris les plans relatifs à la parité des sexes).
- Les plans décentralisés
- Les plans d'aménagement spatial et/ou du territoire
- Les plans d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci et les plans de prévention des catastrophes
- Les politiques commerciales (voir l'encadré 9)
- Les politiques de coopération internationale, les plans et stratégies d'aide-pays, les arrangements d'appui au budget général (groupes de travail thématiques et sectoriels, groupe de travail technique sur le budget, cadre d'évaluation de l'exécution)
- Réformes fiscales

ENCADRÉ 8 Intégration de l'environnement dans la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté du Bénin

La deuxième Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) place l'environnement parmi cinq piliers thématiques qui, on l'espère, permettront au Bénin de se transformer en économie émergente avant 2011. Du point de vue de la biodiversité, un aspect particulièrement important de cette SCRP est la décision d'utiliser l'évaluation environnementale stratégique (EES) pour intégrer les considérations environnementales dans tous les plans, programmes et projets pertinents émanant de la SCRP. L'écologisation de la SCRP du Bénin s'est produite en deux phases. La première comportait la création de neuf groupes de travail thématiques couvrant tous les plus importants domaines d'intervention de la SCRP afin de garantir la participation des parties prenantes pertinentes. L'un de ces groupes traitait de l'environnement et avait la responsabilité d'examiner les rapports thématiques établis par chacun des autres huit groupes pour vérifier si les questions environnementales avaient adéquatement été intégrées dans chacun. Cette phase a eu pour résultat l'identification et la hiérarchisation des questions environnementales et des défis en question.

La deuxième phase comportait une analyse de la compatibilité des priorités environnementales avec le Plan national de développement et les politiques environnementales existantes, telles que le Programme national de gestion environnementale (PNGE) ; l'élaboration de divers scénarios de développement et une étude de chacun ; l'intégration d'éléments d'action environnementale dans chacun des piliers thématiques de la SCRP et le développement d'indicateurs de surveillance de l'environnement.

Les résultats de cette écologisation de la SCRP du Bénin sont, entre autres :

- Un diagnostic de la situation environnementale au Bénin
- L'identification des priorités environnementales de la SCRP
- Une augmentation de la crédibilité de la SCRP
- Plus de cohérence entre les politiques environnementales existantes et la SCRP
- Intégration de mesures environnementales dans les cinq piliers stratégiques de la SCRP
- Une augmentation appréciable du budget alloué à la protection de l'environnement, de 2,5 millions de francs CFA en 2007 à 9,1 millions en 2009.

Sources: Exposé présenté par le représentant du Bénin à l'atelier régional et sous-régional de renforcement des capacités sur la mise en œuvre des SPANB et l'intégration de la biodiversité ; Bénin: Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 2008

Encadré 9 Intégrer l'environnement dans le commerce : l'initiative néerlandaise de développement durable

Reconnaissant que le pays est une petite nation à forte intensité de commerce et grande empreinte écologique, le gouvernement des Pays-Bas a fait du passage à des chaînes d'approvisionnement durables une priorité. Par conséquent, le commerce durable est aussi devenu l'une des cinq priorités stratégiques de la deuxième SPANB du pays (2008-2012). A long terme, le but est que toutes les matières premières provenant des ressources naturelles ou de la nature utilisées aux Pays-Bas – qu'elles soient obtenues aux Pays-Bas ou à l'étranger – soient produites de manière durable.

Pour y arriver, le gouvernement a mis sur pied l'Initiative pour le commerce durable (IDH), initiative multipartite et interministérielle sous les auspices du Ministère des affaires étrangères et de la coopération pour le développement. Les entreprises, les syndicats, les ONG et les ministères de la coopération pour le développement, des affaires économiques et de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments ont tous reconnu la nécessité de conjuguer leurs efforts pour stimuler le commerce durable.

L'initiative est principalement financée par le Ministère de la coopération pour le développement, mais elle est soutenue par tous les ministères. En 2008, l'IDH a mis en train des programmes dans les secteurs des bois tropicaux, du soja, de la pierre naturelle, du tourisme du thé et du cacao. D'autres programmes ont maintenant démarré dans l'aquaculture et le coton, et d'autres secteurs sont prévus.

Source: SPANB des Pays-Bas; *Accelerating and Upscaling Sustainable Trade* – Brochure IDH

3.2 Stratégies, plans et programmes au niveau sous-national

Les stratégies, plans et programmes sous-nationaux sont un point d'entrée particulièrement important pour l'intégration car les décisions à ce niveau sont susceptibles d'avoir des effets plus durables sur les écosystèmes que les décisions au niveau national. C'est la plus grande proximité des structures gouvernementales sous-nationales de l'action sur le terrain qui a poussé certains gouvernements nationaux à déconcentrer ou décentraliser la responsabilité de la gestion des ressources naturelles à des niveaux plus bas de gouvernement. Plusieurs pays ont soit exigé, soit encouragé l'élaboration de stratégies et de plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique (voir l'encadré 10 – SPANB sous-nationaux). Les efforts d'intégration dans le cadre des stratégies et plans d'action sous-nationaux existants et nouvellement créés sont aussi importants. Les points d'entrée possibles de l'intégration au niveau sous-national sont semblables à ceux du niveau national énumérés ci-dessus. (L'encadré 11 donne l'exemple de l'état d'Acre, au Brésil).

Un autre sous-ensemble des stratégies, plans et programmes sous-nationaux comprend les arrangements selon lesquels **les communautés locales et/ou les peuples autochtones sont reconnus comme les gardiens de certains territoires et/ou ressources**. Ces arrangements varient grandement selon le contexte précis, mais peuvent inclure une gestion conjointe par ces groupes et les gouvernements sous-nationaux ou nationaux, la reconnaissance de territoires autonomes ou semi-autonomes et leur gestion par les populations locales, etc. Souvent, ces arrangements ont à la fois des buts de conservation et des buts socio-économiques (voir l'encadré 12 – Les zones de conservation de la Namibie).

Il faut se rappeler que les éléments constitutifs de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes gérés dans une sous-région d'un pays existent en relation biologique, sociale et juridique complexe avec les éléments constitutifs de la biodiversité et les services fournis par les

écosystèmes à des échelles plus grandes et plus petites. **Des buts contradictoires d'utilisation des services fournis par les écosystèmes nécessiteront une coordination verticale entre les niveaux de gouvernement** afin de les réconcilier d'une manière qui bénéficie le plus à la société.

Encadré 10 Stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la biodiversité

Au Royaume-Uni, toutes les autorités locales doivent démontrer qu'elles intègrent la conservation de la diversité biologique dans leur zone d'administration. Cette **fonction relative à la biodiversité** (« Biodiversity duty »), décrétée par le gouvernement, encourage aussi les autorités locales à établir des plans d'action pour la biodiversité et à élaborer des directives pour les autorités locales à cet égard.

Aux Etats-Unis, la loi sur la gestion des zones côtières (*Costal Zone Management Act*) encourage les états à conserver, protéger, développer et dans la mesure du possible restaurer ou augmenter les ressources côtières naturelles de valeur, y compris les écosystèmes, les poissons et la faune et la flore sauvages qui les utilisent. Cette loi donne aux états des incitations financières et autres à élaborer **des Plans de gestion des zones spéciales** pour la protection des ressources naturelles et une croissance adéquate de l'économie dépendante des littoraux.

En vue d'élaborer sa SPANB, **le Pérou** a créé des comités techniques régionaux dans la plupart du pays. Dans le cadre d'un processus participatif avec les institutions locales pertinentes, ces comités ont proposé des **stratégies et des plans d'action régionaux et locaux** destinés à contribuer plus tard à la SPANB. Ces développements ont eu pour résultat l'élaboration de stratégies régionales et locales telles que la Estrategia Regional de la Diversidad Biológica Amazónica (ERDBA) et de stratégies et plans d'action provinciaux pour la biodiversité tels que ceux d'Ucayali et de Madre de Dios.

Parmi les autres pays dotés de stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, on compte **l'Indonésie, la Chine et le Pakistan**, où ces stratégies ont été formulées conformément à des programmes de décentralisation et d'autonomie régionale accrue, **l'Inde et le Mexique** qui ont tous deux des plans nationaux et provinciaux, et **l'Ouganda**, qui a des plans au niveau des districts.

Encadré 11 Zonage écologique-économique dans l'état brésilien d'Acre

Le zonage écologique-économique (ZEE) est un système de planification d'aménagement du territoire au Brésil visant à conserver l'environnement tout en garantissant le développement économique durable et l'amélioration du bien-être de la population. L'état d'Acre a créé son Programme de zonage écologique-économique en 1999. La première phase du ZEE s'est distinguée par l'inclusion de divers groupes de la société et l'abord de questions qui avaient été marginalisées dans les programmes de ZEE d'autres régions du pays, telles que le potentiel agro-forestier, la diversité biologique et les services écologiques, les territoires des populations traditionnelles, les conflits socio-environnementaux et le potentiel des produits forestier non ligneux. Les résultats de la première phase comprennent un nouveau modèle de zonage des terres dans l'état grâce au développement d'un programme de réforme agraire de l'état et l'institutionnalisation d'unités de conservation intégrale, des terres autochtones, des réserves d'extraction, et des forêts de l'état et nationales. La première phase a connu la promulgation de la Loi d'état sur les ressources hydriques et la foresterie. En outre, des directives ont été arrêtées pour les investissements de l'état dans le développement de l'industrie forestière durable, les projets de gestion forestière communautaire et du secteur privé et les initiatives d'agriculture et d'élevage durables.

La deuxième phase du programme de ZEE de l'Acre a commencé en 2007, conduisant à des réalisations comme la Carte d'aménagement du territoire de l'Acre – document législatif établissant des zones d'affectation des terres, des règles impératives et des critères de gestion durable dans l'état, le zonage de 50% de son territoire en aires protégées et d'utilisation durable, et le lancement de plusieurs programmes environnementaux et de développement durable. Ce qui est particulièrement innovant dans cette deuxième phase, c'est l'inclusion de dimensions culturelles et politiques dans l'aménagement du territoire en plus des dimensions socioéconomiques et biophysiques plus généralement prises en compte. Le gouvernement de cet état a utilisé l'histoire, la culture, les connaissances traditionnelles, les aspirations de son peuple et le développement de projets pour créer une méthode novatrice de ZEE qui est devenu la clé des négociations entre le gouvernement et la société en matière d'aménagement du territoire.

Source: ACRE. *Governo do Estado do Acre. Programa Estadual de Zoneamento Ecológico-Econômico do Estado do Acre. Zoneamento Ecológico-Econômico do Acre Fase II: documento Síntese – Escala 1:250.000.* Rio Branco: SEMA, 2006. 354p.

Encadré 12 Décentralisation de la gestion de la flore et de la faune sauvages grâce aux zones de conservation de la Namibie (*Conservancies*)

En 1996 le gouvernement de la Namibie a adopté la Loi relative à la conservation de la nature, qui est à l'origine du Programme de gestion communautaire des ressources naturelles. Ce programme cherchait à inverser le braconnage sauvage et l'extrême surexploitation des terres sensibles à la sécheresse envahissant les plaines riches en faune sauvages du nord de la Namibie, en déléguant les droits et responsabilités de la vie sauvage et du tourisme aux communautés rurales.

Ce programme a permis la création de zones de conservation officiellement reconnues sur des terres communes appartenant à l'Etat et a accordé aux comités de conservation des droits limités sur la faune et la flore, notamment le droit de chasser, capturer, éliminer et vendre la faune sauvage. Afin d'obtenir ces droits, les communautés ont dû délimiter les zones de conservation, élire des représentants aux comités, négocier une constitution, produire un plan acceptable de partage équitable des avantages liés à la faune et à la flore sauvages et prouver leur capacité de gérer des fonds. Le programme a été bien reçu par les communautés locales de la région, qui ont reconnu les avantages potentiels et les opportunités de conservation de la faune sauvage et de son exploitation comme gibier et pour la chasse aux trophées et l'écotourisme.

Les avantages des 50 zones de conservation de la Namibie, qui couvrent 11, 9 millions d'hectares (plus de 14% de la superficie totale du pays) comprennent :

- La récupération de diverses espèces de faune sauvage : l'éléphant, le zèbre, l'oryx, le kudu et le springbok
- La réduction des risques de désertification associés au surpâturage et la connectivité accrue des aires protégées.
- Des avantages socioéconomiques pour plus de 230 000 habitants ruraux sous forme d'emploi, de dividendes, de gibier, de formation et de divers projets de développement social.
- Le renforcement des institutions locales, de la gouvernance, du capital social et de l'habilitation des femmes.

Source: *WRI, 2005 The Wealth of the Poor; WRI, 2008 Roots of Resilience; Ministry of Environment and Tourism – Programs, CBNRM*

3.3 Stratégies, plans et programmes régionaux

Les stratégies, plans et programmes régionaux peuvent aussi constituer d'importants points d'entrée pour l'intégration, en particulier la pêche, le tourisme et d'autres activités sectorielles qui dépendent de la biodiversité qui transcende les frontières d'un Etat. Tel est le cas de l'écorégion marine et côtière de l'Afrique de l'ouest. L'encadré 13 décrit les efforts d'intégration du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine de cette région (PRCM).

Encadré 13 Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest (PRCM)

La région écologique marine et côtière de l'Afrique de l'ouest est l'une des zones de pêche les plus importantes sur le plan économique. S'étendant sur plus de 3 500 km de littoral, cette écorégion est l'une des plus riches en biodiversité du monde. Ses habitats divers, y compris des mangroves, des estuaires, des récifs coralliens, des prairies marines et des plages de sable abritent des milliers d'espèces, notamment 5 espèces de tortues marines menacées et la plus grande population reproductrice du phoque moine, en danger critique d'extinction. Le PRCM d'Afrique de l'ouest rassemble de nombreuses institutions dans sept pays de la côte de l'Afrique de l'ouest afin de coordonner de multiples efforts de conservation et de gestion durable de cette écorégion riche en biodiversité. Les travaux du programme, qui est maintenant entré dans

sa deuxième phase (2008-2011), comportent trois principaux volets : la conservation de la diversité biologique, la gestion durable des pêches et le soutien des systèmes de gestion intégrée.

La politique d'action du PRCM sur le plan de la gestion des pêches vise à renforcer les capacités de négociation de l'accord sur la pêche de ses sept pays membres et à appuyer la révision de la Convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques. Parmi les objectifs liés à la biodiversité de cette composante du programme figurent l'intégration de l'approche par écosystème dans la gestion des pêches dans la version révisée de la Convention sur les normes minimales d'accès, et l'adoption et l'intégration de mesures techniques pour améliorer la sélectivité et réduire l'impact environnemental. Cette composante comportera également l'élaboration d'un plan de gestion des ressources halieutiques transfrontières ainsi que des travaux sur la gestion conjointe des pêches et des aires marines protégées.

Source: Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de L'Ouest

3.4 Stratégies, plans et programmes sectoriels

La plupart des secteurs important à l'échelon national ont leur propres processus de planification dont émanent des plans, des programmes et des politiques pour le développement du secteur (par ex. les plans d'action forestier nationaux, les plans nationaux de gestion de l'eau). Les questions traitées dans ces programmes sont directement liées à l'utilisation de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes.

Très souvent, les organismes de coopération internationale et les ONG environnementales canalisent leur appui vers les réformes sectorielles, les programmes d'investissement et l'assistance technique parrainés par le pays (par ex. la Finlande dans la biodiversité au Pérou ; le WWF dans la foresterie au Pérou). Cette approche sectorielle offre un important point d'entrée à l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les stratégies, les plans et les programmes sectoriels.

En travaillant avec des secteurs individuels, il est important de se rappeler que les services fournis par les écosystèmes utilisés par un secteur quelconque sont souvent aussi utilisés par d'autres secteurs. Souvent, des buts contradictoires d'utilisation de services fournis par les écosystèmes nécessitent une coordination sectorielle afin de les réconcilier d'une manière qui produit les meilleurs avantages durables pour la société.

Comme les SPANB, les plans et les programmes sectoriels sont idéalement élaborés avec la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile. Pour intégrer la biodiversité dans ces plans et programmes, des experts en diversité biologique doivent participer activement à ces processus le plus tôt possible. De même, la participation de représentants du secteur à l'élaboration de la SPANB peut faciliter le processus d'intégration.

Certains secteurs de production emploient **des normes, des codes de conduite, des directives et des bonnes pratiques** pour assurer des pratiques de gestion des ressources socialement durables. Ceux-ci sont abordés en plus de détail dans la **partie 3B ci-dessous**.

Encadré 14 Etude de l'impact environnemental des plans de gestion forestière opérationnels au Népal (PGFO)

Le Népal a élaboré des plans de gestion forestière opérationnels pour 20 districts du Terai, et a inclus l'étude de l'impact environnemental (EIE) dans un chapitre distinct de ces plans afin de montrer aux décideurs et aux praticiens comment intégrer les questions relatives à l'environnement et à la biodiversité dans leur mise en œuvre. Les PGFO relèvent de la compétence administrative des Bureaux forestiers de district qui administrent les activités de conservation et de gestion forestière, y compris les aspects biodiversité, dans les forêts, les aires protégées et les zones humides.

Les EIE ont utilisé les connaissances locales et d'experts pour identifier et prévoir les impacts possibles sur l'environnement et la diversité biologique et recommander des mesures d'atténuation correspondantes pour chaque impact. Une des évaluations, effectuées dans le district de Rautahat, a proposé un code de conduite et une stratégie de conservation des espèces végétales menacées, notamment des mesures telles que la récolte pendant la saison sèche afin d'accroître la régénération, veiller à ce que seules les espèces d'arbres commerciales recommandées soient scientifiquement coupées en endommageant le moins possible les autres, et la conduite d'une évaluation floristique dans chaque parcelle avant de couper les essences ligneuses. Le rapport a également fait des recommandations pour la protection de la faune forestière sauvage. Chaque rapport EIE recommande des indicateurs, des méthodes et des programmes de suivi spécifiques.

Source: *Nepal: Integration of Biodiversity Aspects in SEA of Nepal Water Plan and EIA of Operational Forest Management Plans in Nepal. Case study compiled for the drafting of the CBD Guidelines on Biodiversity in SEA.* Uprety, B.K. Disponible sur le site :

<http://cdn.www.cbd.int/impact/case-studies/cs-impact-nl-iaia-np-sea-en.pdf>

3.5 Initiatives de gestion par zone

Les initiatives de gestion par zone telles que **la gestion intégrée des zones marines et côtières, la gestion intégrée des bassins versants et la gestion intégrée des océans**, sont d'importants points d'entrée pour l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans la gestion de zones spatiales spécifiques. Celles-ci peuvent être grandes ou petites, à l'intérieur d'un pays ou recouvrant plusieurs territoires et juridictions nationaux. Ces initiatives, souvent fondées sur une vision commune négociée entre de nombreuses parties prenantes et comportant des éléments socioéconomiques et environnementaux, encouragent la collaboration entre les parties prenantes, les secteurs, les gouvernements et les secteurs public et privé afin de réaliser cette vision. L'encadré 15 décrit les Grands écosystèmes marins, l'une des formes d'initiative de gestion par zone.

Encadré 15 La Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP)- Les grands écosystèmes marins encouragent l'intégration

Les grands écosystèmes marins (GEM) sont des zones côtières qui s'étendent des embouchures de fleuves jusqu'à la limite extérieure du plateau continental et jusqu'aux marges extérieures des courants côtiers. Pour faire face aux sujets de préoccupation courants tels que la surpêche, l'érosion côtière, les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, la gestion des GEM doit être intégrée. L'intégration verticale est réalisée grâce à l'implication de tous les niveaux de gouvernement, allant des autorités locales au gouvernement national. Lorsque les GEM sont transfrontaliers, la coopération transfrontière et/ou régionale est nécessaire. La gestion des GEM nécessite également la participation de tous les secteurs qui exploitent l'espace du GEM (intégration horizontale), notamment les pêches, les transports maritimes, l'exploration pétrolière, le tourisme, etc. Un apport scientifique est nécessaire à la gestion et de nombreux projets de GEM comportent des éléments éducatifs et de renforcement des capacités. Tous les projets de GEM ont

mise en place un mécanisme de coordination qui permet aux divers intervenants de communiquer et de prendre des décisions de gestion.

La Zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP) couvre une superficie d'environ 88 000 km² dans l'océan Pacifique au large de la côte de la Colombie Britannique, au Canada. Ses eaux, d'une grande diversité biologique, abritent des milliers d'espèces de poissons, d'invertébrés et de plantes. Le milieu sous-marin est dynamique et constitue une source d'aliments, d'emplois et de loisirs pour des milliers de canadiens. En 2008, un mémorandum d'entente a été signé par le Ministère des pêches et des océans, les premières nations de la côte et la North Coast Skeena First Nations' Stewardship Society, confirmant l'attachement de toutes les trois parties à la planification intégrée de l'exploitation des ressources marines afin de maintenir la bonne santé des écosystèmes de l'océan et soutenir les économies marines locales. La ZGICNP appuie actuellement des activités marines diverses, entre autres : la pêche commerciale et récréative, l'utilisation traditionnelle des ressources marines par les Premières nations, le tourisme marin, les transports maritimes et l'aquaculture. Les projets d'énergie offshore et les nouvelles initiatives commerciales d'aquaculture de poissons, de mollusques et de crustacés sont aussi des industries émergentes dans la région.

Source: Site Web de la ZGICNP : <http://www.pncima.org/>

4. Approches et outils d'intégration

Il existe de nombreux outils, stratégies et approches d'intégration. Cette section donne un bref aperçu de ceux qui sont le plus couramment employés.

Approches

- Approche de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
- Évaluation environnementale stratégique (EES)
- Approche par écosystème de la CDB
- Aménagement du territoire

Outils

- Instruments juridiques
- Outils économiques et financiers
- Normes, codes de conduite, lignes directrices, systèmes de certification, bonnes pratiques sectorielles

Bien que certains de ces outils, stratégies ou approches soient plus communément employés à un point d'entrée ou un autre, ils ne sont pas particuliers à un secteur ou niveau de gouvernement donné. Comme le montrent les études de cas présentées ci-dessous, ils ont été utilisés de manières très différentes.

APPROCHES

A. L'approche fondée sur les services procurés par les écosystèmes

Cette approche emploie le cadre des services fournis par les écosystèmes de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire pour aider les décideurs à percevoir comment leurs décisions dépendent de la diversité biologique et ont un impact sur elle, et à comprendre, analyser et optimiser les avantages de leurs décisions pour la biodiversité et le bien-être humain. Cette

l'approche propose **un procédé d'évaluation en cinq étapes des risques et des opportunités** implicites dans les décisions concernant les activités qui dépendent des services fournis par les écosystèmes ou ont une incidence sur eux. Elle propose également la planification **par scénario** comme moyen d'étudier systématiquement les conséquences futures de différentes décisions et comment elles peuvent influencer sur les facteurs directs et indirects de changement des écosystèmes. Enfin, cette approche **offre des conseils sur le choix et la mise en œuvre de politiques** propres à soutenir les services écosystémiques qui sous-tendent le développement.

L'approche fondée sur les services fournis par les écosystèmes est conçue de manière à être incorporée dans les processus de prise de décision existants et à être utilisée par les décideurs à tous les niveaux de gouvernance et dans les différents secteurs.

B. Etude d'impact environnemental (EIE) / Evaluation environnementale stratégique (EES)

L'intégration des **exigences de l'EIE dans la planification du développement** peut constituer une approche puissante de l'intégration. Elle consiste soit à incorporer les conclusions de EIE dans la planification, soit en utilisant l'EES pour guider la planification, soit à faire les deux. **L'EES identifie et évalue les conséquences possibles des politiques, plans ou programmes avant leur mise en œuvre** afin d'assurer l'équilibre de leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Elle est particulièrement utile en ce qu'elle attire l'attention sur les corrélations entre les services fournis par les écosystèmes et les compensations possibles entre eux.

De nombreux pays ont approuvé des lois rendant les EIE et/ou les EES obligatoires pour les nouveaux développements. Par ailleurs, un grand nombre de donateurs ont incorporé des exigences d'EES dans leurs procédures d'aide au développement et/ou dans leurs plans ou stratégies d'aide-pays (voir l'encadré 16 – Stratégie de l'Agence suédoise de coopération pour le développement (SIDA) au Viet Nam).

Les lignes directrices facultatives Akwé: Kon ont été élaborées par le Groupe de travail spécial à composition non limité sur l'article 8 j) afin de veiller à ce que les projets et programmes ayant un impact potentiel sur les communautés autochtones et locales fassent l'objet d'une évaluation appropriée de leur impact sur l'environnement. Il est escompté que les procédures et les méthodes contenues dans les Lignes directrices facultatives joueront un rôle clé dans la fourniture d'informations sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux potentiels des développements proposés, contribuant ainsi à prévenir les effets nuisibles.

Encadré 16 L'EES dans la stratégie d'aide-pays de l'Agence suédoise de coopération pour le développement pour le Viet Nam (SIDA)

En 2002, l'Agence suédoise de coopération pour le développement devait élaborer une nouvelle stratégie pour son engagement au Viet Nam pour la période 2004-2008. La Stratégie globale vietnamienne de réduction de la pauvreté et de croissance a servi de point de départ et des priorités stratégiques ont été identifiées grâce à des travaux d'analyse et au dialogue avec le gouvernement vietnamien et d'autres intéressés. Conformément à la politique de la SIDA, une EES a été effectuée afin de garantir l'intégration des questions environnementales dans la stratégie du pays.

Une approche itérative a été adoptée pour inclure les aspects environnementaux dans la stratégie à plusieurs points :

- Au stade initial de la formulation de la stratégie, une note d'orientation a été produite esquissant les principaux obstacles et opportunités dans une perspective environnementale et de viabilité et les reliant aux principaux enjeux du développement, tels que la pauvreté, la croissance et la santé.
- Une étude environnementale et de viabilité approfondie a été menée par une équipe de consultants du WWF-Viet Nam, l'une de plusieurs études de base réalisées dans le cadre du développement de cette stratégie.
- L'environnement a été inclus en tant que l'une de plusieurs questions de dialogue dans des ateliers de parties prenantes au Viet Nam. La délégation et l'ambassade suédoises se sont réunies avec des agences gouvernementales, des autorités régionales, des ONG, des organismes de développement et autres acteurs clés.
- Un atelier a également été organisé avec les parties prenantes suédoises (le secteur privé, la société civile, les universités et les responsables gouvernementaux) pour examiner les conclusions de l'étude environnementale de base par rapport à la stratégie de pays.
- Des commentaires détaillés de spécialistes de l'environnement ont été inclus dans différents projets du document de stratégie.

En conséquence de ce processus, les questions relatives à l'environnement et à la durabilité ont été bien intégrées, avec les autres questions de développement importantes, dans le document de stratégie final et les plans d'action qui ont suivi. L'EES a aussi aidé les intervenants à mieux comprendre les liens intrinsèques entre l'environnement et les autres questions critiques du développement.

Source: OECD, 2006. *Applying Strategic Environmental Assessment: Applications of Strategic Environmental Assessment in Development Co-operation*. p 100. (Appliquer l'évaluation environnementale stratégique : applications de l'évaluation environnementale stratégique à la coopération pour le développement.)

C. L'approche par écosystème de la CDB

L'approche par écosystème offre un cadre de 12 principes qui peuvent être employés pour guider la planification aux niveaux national et infranational afin de s'assurer que les politiques, les plans et les programmes tiennent compte de la diversité biologique côte à côte avec les objectifs économiques et sociaux. Avec ses dispositions pour l'accommodement de différentes utilisations de la biodiversité et d'intérêts dans celle-ci, pour la reconnaissance des liens réciproques entre les écosystèmes et pour la participation des parties prenantes et la gestion adaptative, l'approche par écosystème est un guide efficace de l'intégration. Par sa nature même, elle prévoit également l'intégration entre les divers intérêts sectoriels. Plutôt que de fournir une méthode fixe, les 12 principes de l'approche par écosystème doivent être employés avec souplesse et pondérés selon le contexte. L'encadré 17 contient 12 questions directrices pour l'application des principes de l'approche par écosystème de la CDB.

L'approche par écosystème a été beaucoup appliquée avec succès dans les plans de gestion par zone, tels que la gestion intégrée des zones marines et côtières et la gestion intégrée des bassins versants. Elle a aussi été incorporée dans certaines directives de bonne pratique comme le Code de conduite pour la pêche responsable de la FAO (voir l'encadré 27, p. 34), les Principes de gestion forestière durable (voir l'encadré 18, p. 26) et les Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme (voir l'encadré 24, p. 32).

Encadré 17 Questions directrices pour l'application des 12 principes de l'approche par écosystème

1. Comment **impliquez-vous tous les intéressés** dans les décisions associées à la gestion des terres, de l'eau et des ressources vivantes ?
2. Comment vous assurez-vous que **la gestion est décentralisée** jusqu'au niveau approprié le plus bas ?
3. Comment vous assurez-vous que les **effets (potentiels ou réels) des mesures de gestion** sur les écosystèmes adjacents et les autres écosystèmes ont été pris en compte ?
4. Comment **le contexte économique peut-il être compris** de manière à ce que a) les distorsions du marché qui ont un impact sur la biodiversité soient réduites, b) que des incitations soient développées pour promouvoir la biodiversité et son utilisation durable, c) que les coûts et les bénéfices des écosystèmes soient intégrés ?
5. Quelles mesures pourraient être employées pour **conserver la structure et le fonctionnement** des écosystèmes afin de maintenir les services qu'ils fournissent ?
6. Quelles mesures pourraient être prises pour s'assurer **que les écosystèmes sont gérés dans les limites** de leur fonctionnement ?
7. Comment peut-on traiter les problèmes aux **échelles temporelles et spatiales appropriées** ?
8. Comment peut-on tenir compte **des échelles temporelles variables et des effets de décalage** lors de l'examen des services fournis par les écosystèmes ?
9. Comment la gestion adaptative peut-elle être employée pour traiter les problèmes identifiés ?
10. Comment peut-on rechercher un équilibre adéquat entre **la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique** et leur intégration ?
11. Comment peut-on s'assurer **que toutes les formes de connaissances pertinentes**, notamment les connaissances scientifiques et les savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales sont inclus ?
12. Quelles mesures peuvent être prises pour faciliter **la participation de toutes les parties prenantes**, y compris tous les secteurs de la société et les disciplines scientifiques ?

Vous trouverez de plus amples explications de ces questions ainsi que des directives pour y répondre dans le manuel de référence de l'approche par écosystème disponible sur le site : <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/>

Encadré 18 Gestion forestière durable

En 1992, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED), également dénommés les « principes forestiers », a défini un nouveau modèle de gestion forestière fondé sur un ensemble de 15 principes soutenant l'objectif global de contribuer à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts et de leurs multiples fonctions et utilisations. A cet égard, le concept de gestion forestière durable complète l'approche par écosystème de la CDB, les deux étant fondés sur le principe de la durabilité. La gestion forestière durable comprend les notions de durabilité suivantes :

- (i) L'intendance;
- (ii) Un environnement porteur;
- (iii) Le flux continu de biens et de services sans compromettre la base de ressources;
- (iv) La préservation du fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité;
- (v) La préservation des fonctions économiques, sociales et culturelles;
- (vi) Le partage des avantages;
- (vii) La participation des parties prenantes à la prise de décision.

Pour de plus amples renseignements, y compris des directives, critères et indicateurs, consulter le site de la FAO : www.fao.org/forestry

D. Aménagement de l'espace

Les plans d'aménagement de l'espace fournissent une possibilité importante d'intégrer la biodiversité dans les plans sectoriels et intersectoriels, car ils déterminent le lieu des activités économiques et des développements de l'infrastructure. Traitant de zones spécifiques du territoire et des activités qui y sont entreprises, l'aménagement de l'espace prévoit aussi la coordination des différents secteurs et niveaux de gouvernements. De nombreux pays ont commencé à intégrer des objectifs environnementaux et de durabilité dans leurs plans d'aménagement de l'espace, ouvrant la porte à la biodiversité. Alors que les plans d'aménagement du territoire étaient autrefois le domaine exclusif des gouvernements nationaux, ils sont maintenant aussi employés dans la planification sous-nationale. Un grand nombre de processus d'aménagement de l'espace sont en train de devenir plus démocratiques qu'auparavant, invitant tout un éventail d'acteurs à faire des contributions et à partager leurs connaissances spécialisées. (L'encadré 19 donne l'exemple de l'Évaluation nationale géospatiale de la biodiversité de l'Afrique du Sud.)

Encadré 19 Évaluation nationale géospatiale de la biodiversité de l'Afrique du Sud

Reconnaissant que le caractère limité des ressources humaines et financières ne permettrait pas la conservation de l'ensemble du territoire, l'Afrique du Sud a recherché un moyen de classer les actions de conservation par ordre de priorité. Mettant à profit sa longue expérience de la planification systématique de la conservation, l'Évaluation nationale géospatiale de la biodiversité de l'Afrique du Sud (NSBA) informe la politique d'affectation des terres et la prise de décision aux niveaux national, provincial et municipal. Cette évaluation combine plusieurs couches de données géospatiales sur la diversité biologique, telles que l'incidence et l'emplacement des espèces et des écosystèmes préoccupants, et les zones critiques de certains processus des écosystèmes, tels que la séquestration du carbone et la production d'eau. Elle combine ensuite ces couches de données avec des informations sur l'état des écosystèmes, les degrés de protection et les dangers actuels et futurs qui menacent l'intégrité des écosystèmes. Ce procédé fait ressortir les zones qui doivent faire l'objet de mesures de conservation à titre prioritaire.

La NSBA est liée à un grand nombre de lois et de politiques nationales dans différents secteurs et fournit d'importants indicateurs et objectifs qui peuvent contribuer au suivi et aux rapports exigés par la législation environnementale nationale. Elle est un important outil de gouvernance coopérative et d'intégration des efforts de conservation de la diversité biologique en Afrique du Sud.

Sources: *South Africa National Spatial Biodiversity Assessment 2004*. South Africa NBSAP

OUTILS

Indicateurs

Les indicateurs peuvent s'avérer utiles pour l'intégration car ils facilitent la compréhension et l'appréciation des relations complexes entre la biodiversité et le bien-être humain. Ils peuvent être utilisés pour sensibiliser les acteurs clés, pour motiver l'action et pour suivre les progrès réalisés vers la durabilité.

Il existe de nombreux indicateurs et le module 4 (Objectifs et Indicateurs) de la présente série analyse cette question de manière plus détaillée dans le cadre des SPANB. Les indicateurs qui présentent un intérêt particulier pour les travaux d'intégration sont les indicateurs de services

fournis par les écosystèmes, par rapport auxquels la capacité des écosystèmes de fournir des services écologiques est mesurée. L'encadré 20 en donne quelques exemples.

Encadré 20 Quelques exemples d'indicateurs de services fournis par les écosystèmes

Fourniture d'aliments

- Production de cultures de sources (biologiques) durables en tonnes et/ou en hectares
- Elevage de sources (biologiques) durables en tonnes et/ou en hectares

Fourniture de matières premières

- Bois rond industriel en millions de m³ provenant de forêts naturelles et/ou gérées de manière durable
- Production de coton à partir de ressources (biologiques) durables en tonnes et/ou en hectares

Régulation de la qualité de l'air

- Capacité de purification de l'atmosphère en tonnes de polluants éliminés par hectare

Récréation et écotourisme

- Nombre de visiteurs des sites protégés par an
- Importance de l'écotourisme

Source: *TEEB D1 Report, Chapter 3: Strengthening Indicators and Accounting Systems for Natural Capital.*

Instruments juridiques

Les considérations relatives à la diversité biologique peuvent être intégrées dans le cadre législatif d'un pays. Ceci peut être effectué au niveau national ou sous-national. Les lois peuvent aussi être conçues pour un secteur ou une activité économique spécifique. L'encadré 21 donne des exemples d'instruments juridiques employés pour intégrer la biodiversité.

Les lois gouvernant la propriété, l'accès et l'utilisation des ressources naturelles revêtent une importance particulière pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité. Elles peuvent être instituées pour encourager, contrôler ou interdire certaines utilisations. Lorsque de telles lois sont imposées, il est essentiel que les lois coutumières, la gouvernance et les structures de gestion préexistantes soient comprises et prises en compte, afin de permettre aux nouveaux instruments législatifs de compléter celles qui favorisent l'exploitation durable et équitable (et certains de leurs aspects).

Comme les autres outils, stratégies et approches (en particulier les instruments économiques) examinés ci-dessous, les instruments juridiques conçus pour des secteurs particuliers devraient tenir compte de leurs effets sur d'autres secteurs. En outre, ils devraient tenir compte de toute la gamme d'acteurs et autres groupes de la société susceptibles d'être touchés.

Encadré 21 Exemples d'instruments juridiques employés pour intégrer la biodiversité

Algérie – Loi côtière, 2002

- Interdit la construction à moins de 300 m de la côte et la construction de routes sur une bande de 800 m parallèle à la côte, sur les dunes côtières, les cordons dunaires et les parties supérieures des plages. Etablit un plan d'aménagement des côtes.

Algérie – Loi relative à la protection de l'environnement dans le contexte du développement durable, 2003

- Permet aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique d'être mieux intégrés dans les secteurs économiques. La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrées dans les plans sectoriels et intersectoriels.

Cambodge- Loi sur la pêche, 2006

- Exige que la gestion de la pêche soit fondée sur l'approche par écosystème et met l'accent sur la conservation des habitats de poisson.

Espagne –Loi sur la responsabilité environnementale, 2007

- Exige que les opérateurs d'activités économiques ou professionnelles qui auront ou pourraient avoir un impact sur l'environnement d'adopter des mesures destinées à empêcher, éviter ou réparer les dommages et à en assumer le coût. Elle exige également des opérateurs qu'ils communiquent tout dommage environnemental. Cette loi complète des lois sur l'EIE et l'EES.

Liban – Loi relative à la chasse, 2004

- Vise à rendre la chasse durable ; se réfère expressément à la CDB ; établit la saison de la chasse, interdit la chasse de certaines espèces et la prise, la destruction, la vente de nids, etc., crée des centres d'élevage de certaines espèces de gibier.

Djibouti – Loi sur l'orientation du développement économique et social pour la période 2001- 2010, la stratégie de réduction de la pauvreté 2003, l'Initiative nationale de développement social (INDS) et les OMD

- Toutes ces lois incluent la protection de l'environnement.

Source: Rapports nationaux

Outils économiques et financiers

Les outils économiques et financiers peuvent s'avérer particulièrement utiles à l'intégration car ce sont les forces économiques qui sont à la base d'une grande partie de la dégradation et de la perte de diversité biologique. Ces outils visent à « corriger » ou modifier ces forces économiques et/ou à en créer d'autres qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les outils économiques et financiers qui peuvent être utiles aux travaux d'intégration comprennent notamment :

- L'évaluation économique de la biodiversité
- Le retrait, l'élimination progressive ou la réforme des subventions néfastes ou autres subventions qui nuisent à la diversité biologique
- Des mesures d'incitation positives telles que le paiement des services fournis par les écosystèmes
- Des taxes, frais d'utilisateur et autres mesures dissuasives qui appliquent le principe du pollueur-payeur

Bien que ces outils économiques et financiers soient traités indépendamment dans ce module pour des raisons de présentation, ils sont plus efficaces lorsqu'ils sont mis en œuvre en combinaison avec d'autres, ancrés dans un cadre réglementaire solide et faisant partie d'une politique plus générale visant à créer des conditions et des structures économiques favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages qui en résultent.

Quoique les outils énumérés ci-dessus aient pour but de stimuler des changements de comportement, plusieurs d'entre eux produisent aussi des revenus, tels que les taxes et les

frais. Dans certains cas, ce revenu est affecté entièrement ou en partie à un fonds consacré aux activités de conservation de la biodiversité. Dans ce cas, les taxes ou frais doivent être soigneusement calibrés en fonction du double objectif de changer les comportements et/ou de générer des revenus.

Evaluation économique de la biodiversité

Au cours des dernières décennies, diverses méthodes d'évaluation (économique et non économique) ont été développées ou affinées en vue de quantifier la valeur de la diversité biologique. Lorsqu'elles sont appliquées soigneusement et selon les meilleures pratiques, ces mesures peuvent produire des données utiles et fiables pour la prise de décisions. La fiabilité croissante des outils d'évaluation économique a conduit les gouvernements et d'autres intervenants à les appliquer plus fréquemment et à donner du poids, dans la prise de décisions, aux estimations issues de l'emploi de ces outils.

L'application de ces méthodes peut servir à distinguer entre les coûts et les bénéfices à court et à long terme (coûts immédiats de la conservation contre les gains à long terme) et peut aider à déterminer qui doit payer les coûts de la conservation (développeurs ou communautés locales).

Les outils d'évaluation peuvent être particulièrement utiles pour a) plaider en faveur de l'intégration de la biodiversité et b) éclairer la conception et l'évaluation d'autres politiques. Ils sont utilisés de plus en plus pour :

- Illustrer les avantages de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité,
- Indiquer les moyens d'optimiser et de saisir de manière durable les avantages de la biodiversité,
- Mieux analyser les effets économiques de la conservation et de l'appauvrissement de la biodiversité dans différents groupes et secteurs,
- Comparer les différentes possibilités d'action et les scénarios d'autres utilisations des ressources.

Encadré 22 Evaluation des services de pollinisation fournis aux paysages agricoles

Parmi les multiples services fournis par les forêts tropicales, le service de pollinisation fourni à l'agriculture par les abeilles sauvages occupe une place particulièrement importante, car il est engendré même par des petites parcelles de forêt naturelle dans les paysages agricoles dominés par l'homme et il peut avoir une importance locale. Sur la base d'expériences écologiques effectuées au Costa Rica, Ricketts et al. (2004) ont trouvé que la présence de pollinisateurs sauvages forestiers augmentait les rendements de café de 20% et améliorait sa qualité dans les plantations situées à proximité de la forêt (moins d'un km). La valeur économique de ce service a été estimée à environ 395 \$US par hectare par an, soit 7% du revenu des exploitations agricoles. Cette valeur est du même ordre que celles de l'élevage de bétail et de la production de canne à sucre, qui sont les deux principales autres affectations des terres dans la région – sans même tenir compte des autres services fournis par les forêts, tels que la séquestration du carbone.

Source: *TEEB for National and International Policymakers*, 2009. p. 9

Le choix des outils d'évaluation dépend des valeurs de la biodiversité qui sont considérées les plus pertinentes pour un contexte particulier. Différents outils d'évaluation peuvent être combinés ou utilisés parallèlement pour estimer différentes valeurs de la biodiversité, et l'emploi d'outils d'évaluation non économiques peut être utile, notamment lorsque certaines valeurs de la biodiversité sont difficile à mesurer avec exactitude en employant des outils d'évaluation économique. Toutefois, l'application de nombreuses méthodes d'évaluation peut s'avérer coûteuse et laborieuse, et nécessiter la collecte de nouvelles données. En outre, la plupart des

méthodes d'évaluation exigent des connaissances techniques spécialisées. Il est donc nécessaire d'appliquer un critère coût-avantages à l'évaluation elle-même, y compris le choix des outils d'évaluation.

L'évaluation peut être entreprise indépendamment et ses résultats utilisés pour sensibiliser le public. Dans ce sens, l'évaluation d'un ou plusieurs services écosystémiques importants dans un contexte national peut contribuer à la réalisation du premier objectif d'Aichi.

Les outils d'évaluation peuvent aussi être appliqués dans le cadre de plusieurs des approches énumérées ci-dessus :

- L'évaluation de la biodiversité peut aussi être intégrée dans les outils standard d'appui aux décisions économiques, tels que les études d'impact environnemental (EIE) et en particulier l'analyse coût-avantage. Elle peut aussi informer les décisions concernant les taux d'extraction optimaux des ressources renouvelables.
- Au niveau des programmes et des orientations, l'évaluation de la biodiversité peut être intégrée dans :
 - Les outils macroéconomiques ou d'évaluation de la politique sectorielle (tels que l'EES);
 - Le développement de stratégies et de processus de planification sectoriels, de programmes associés et de projets à grande échelle, ainsi que l'aménagement du territoire au niveau régional;
 - Les statistiques et la comptabilité nationales, par exemple dans le contexte de la comptabilité nationale des ressources naturelles (eaux, forêts, terres).

Retrait, élimination progressive ou réforme des incitations, y compris les subventions, qui nuisent à la biodiversité

Les incitations qui nuisent à la biodiversité émanent de politiques et de programmes qui suscitent des comportements non viables et préjudiciables qui sont souvent des effets secondaires imprévus de programmes ou de politiques qui visent à atteindre d'autres objectifs, par exemple :

- Les subventions aux producteurs qui réduisent le coût d'apports clés ou augmentent les revenus et les subventions aux consommateurs qui résultent de la sous-estimation de la valeur de l'utilisation des ressources naturelles.
- Les politiques et les lois régissant l'utilisation des ressources et qui ont des effets nuisibles :
 - ✓ Certains aspects des droits d'accès et d'utilisation des ressources ou des régimes fonciers;
 - ✓ Les politiques et programmes de gestion de l'environnement et des ressources inadéquats (peut-être de pair avec de faibles capacités d'application).
- La sous-évaluation généralisée des biens et des services fournis par les écosystèmes, résultant de politiques ou de marchés qui ne reflètent pas pleinement les coûts de l'utilisation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs, ni les impacts sur eux.

Les subventions à la production sectorielle, notamment l'énergie, la pêche, l'agriculture et autres secteurs, sont estimées à de centaines de milliards de dollars par an. Parmi celles-ci, les subventions qui soutiennent les pratiques nuisibles à l'environnement, leur donnant ainsi un avantage par rapport aux procédés plus durables, sont très inquiétantes, et l'expérience montre que leur élimination ou leur réforme peut réduire les pressions exercées sur l'environnement, accroître l'efficacité économique et réduire la pression fiscale. Les subventions nuisibles peuvent

être supprimées isolément, mais si elles sont supprimées dans le cadre d'un processus plus ample de réforme fiscale, cela permet non seulement de s'attaquer aux effets nuisibles, mais aussi d'adopter une approche multicritère et holistique qui inclut le rapport coût-efficacité et les effets sociaux des subventions. L'encadré 23 montre les facteurs de succès du retrait, de l'élimination progressive ou de la réforme des incitations nuisibles.

Encadré 23 Facteurs du succès du retrait des incitations nuisibles

L'examen des cas réussis de retrait, élimination progressive ou réforme des incitations nuisibles, en particulier les subventions nuisibles, fait ressortir certains des facteurs de ce succès :

1. Un leadership dynamique et une coalition ample impliquant les principaux acteurs ;
2. L'adoption d'une approche holistique de gouvernement;
3. L'identification des intérêts pertinents; conception et mise en œuvre d'interventions adéquates
4. L'analyse de la répartition des impacts de la réforme et l'application de mesures transitoires ou compensatoires, selon qu'il convient;
5. Le financement adéquat des mesures transitoires ou compensatoires;
6. Accroître la transparence et permettre un débat public en connaissance de cause;
7. Tirer parti des occasions politiques qui se présentent, telles que les processus de réforme du budget;
8. (...)

Pour de plus amples renseignements et des conseils sur le retrait, l'élimination progressive ou la réforme des incitations, y compris les subventions, qui nuisent à l'environnement, veuillez consulter la Série technique de la CDB no. 56 ou le rapport TEEB à l'usage des décideurs internationaux et nationaux (D1, chapitre 6).

Mesures d'incitation positives

La mise en place de **mesures d'incitation** est une importante source de soutien et d'encouragement à la conservation de la diversité biologique et est exigée par les articles 11, 20 et d'autres dispositions de la CDB. Dans le cadre de la Convention, une mesure d'incitation est définie comme suit :

« Une forme d'encouragement spécifique conçue et mise en place pour inciter les organes gouvernementaux, milieux d'affaires, organisations non-gouvernementales ou populations locales à conserver la diversité biologique ou à en utiliser les éléments constitutifs de manière durable. »

Les incitations positives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité encouragent les développements respectueux de la biodiversité ou soutiennent les activités qui favorisent sa conservation et son utilisation durable. Elles comprennent notamment :

- **Les approches directes** qui consistent à payer (par des moyens monétaires ou non monétaires) les acteurs pertinents pour produire des résultats respectueux de la biodiversité ou inversement, ne pas produire de résultats qui nuisent à la biodiversité, par exemple :
 - ✓ Contrats, conventions et servitudes de conservation, ou programmes de retrait à long terme;
 - ✓ Réductions d'impôts pour les donations ou dépenses environnementales;
 - ✓ Paiements pour les services procurés par les écosystèmes;
 - ✓ (...).

- **Les approches indirectes** qui cherchent à soutenir des activités ou projets qui ne visent pas exclusivement à conserver ou à promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité, mais qui ont pour conséquence de contribuer à ces objectifs.
 - ✓ Développement ou commercialisation de produits ou de services basés sur la diversité biologique, tels que l'écotourisme, la commercialisation des produits forestiers non ligneux, éventuellement combinés avec des programmes d'information du consommateur, par exemple la certification ou l'éco-étiquetage;
 - ✓ Gestion communautaire des ressources naturelles;
 - ✓ (...).

Toute une série de mesures d'incitation positives sont donc disponibles et ont été employées pour encourager la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Ces mesures sont appliquées avec souplesse et adaptées aux conditions locales ; par exemple, les paiements pour les services fournis par les écosystèmes comprennent diverses formes de paiement pour la préservation de la biodiversité et de ses services écologiques impliquant le secteur privé et/ou public. Leur échelle potentielle varie de mondiale (par ex. le programme REDD-plus proposé), à nationale et sous-nationale (voir l'encadré 25 – Programme « Grain-for-Green » de la Chine) et locale.

Encadré 24 Enseignements tirés de l'expérience récente des mesures d'incitation positives

- Le retrait, l'élimination progressive ou la réforme des incitations nuisibles rend en général les incitations positives plus efficaces et, dans certains cas, peut réduire l'ampleur des incitations positives nécessaires pour parvenir à des modes de production et de consommation plus durables.
- Les incitations positives doivent être bien ciblées pour assurer la rentabilité et l'équité sociale.
- Les incitations positives doivent être bien conçues et appliquées afin d'éviter (ou minimiser) la « fuite », par exemple le déplacement des activités nuisibles d'une région à une autre, d'un stade de la chaîne d'approvisionnement à un autre, ou autres conséquences néfastes imprévues.
- La mise en place de mesures d'incitation positives, qu'elles soient monétaires ou non, nécessite un financement adéquat. Les instruments économiques (impôts et/ou redevances ou frais) doivent être ajustés en conséquence. Des ressources adéquates sont aussi nécessaires pour assurer un suivi efficace.
- Un engagement à long terme de fournir des incitations positives est important, premièrement parce que les impacts sur la biodiversité peuvent prendre du temps à se présenter, deuxièmement parce que le maintien des effets positifs peut exiger un changement de comportement permanent.
- Les mesures d'incitation positives impliquent le renforcement des institutions et gagner la confiance des parties prenantes. La répartition des impacts doit être bien comprise et tenir compte des choix de vie des groupes ciblés ainsi que des questions de parité des sexes.
- Il est essentiel d'assurer le suivi et l'évaluation des mesures d'incitation positives et de vérifier qu'elles produisent les effets souhaités de manière rentable, sans effets secondaires défavorables importants et dans des délais raisonnables.
- Un grand nombre d'incitations positives implique la participation et le soutien actifs des communautés autochtones et locales. Cette participation doit commencer tôt et être maintenue à long terme. Les avantages, qu'ils soient monétaires ou non, doivent être tangibles, adaptés aux circonstances, d'une échelle appropriée et durables afin de maintenir l'engagement des communautés. La délégation de pouvoir peut poser des problèmes pratiques, tels que la fragilité initiale des institutions locales de participation à la prise de décision. Des mesures de sauvegarde externes pourraient s'avérer nécessaires pour assurer la bonne gouvernance et renforcer les capacités, ainsi qu'un soutien externe continu dans certains cas.

- Les capacités représentent souvent une contrainte dans l'application de mesures d'incitation positives. Il est donc important de renforcer les capacités dans ce domaine et de prévoir une formation en matière de conception et d'application de ces mesures.

Pour de plus amples renseignements et conseils sur l'application des mesures d'incitation positives, veuillez consulter la Série technique de la CDB no. 56 ou le rapport TEEB à l'usage des décideurs internationaux et nationaux (D1, chapitre 5).

Impôts, frais d'utilisateur et autres mesures dissuasives

Les impôts, frais d'utilisateur, amendes, mécanismes d'indemnisation et/ou les permis négociables sont des outils fondés sur les principes du « pollueur-payeur » et du recouvrement complet des coûts. Par conséquent, les impôts, frais d'utilisateur, amendes, mécanismes d'indemnisation et/ou les permis négociables sont des instruments qui reflètent le coût de la perte de biodiversité ou de services fournis par les écosystèmes dans le but d'obliger ceux qui sont (potentiellement) responsables de cette perte à la payer. Ces outils peuvent encourager les pollueurs et ceux qui surexploitent la diversité biologique à prendre des mesures préventives et à mettre de côté des fonds pour remédier aux pertes lorsqu'elles surviennent. Ils veillent aussi à ce que ceux qui récoltent les avantages de certains services fournis par les écosystèmes payent pour ces avantages plutôt que la société en général.

Pour de plus amples renseignements et conseils sur l'application des mesures dissuasives, veuillez consulter le rapport TEEB à l'usage des décideurs internationaux et nationaux (D1, chapitre 7).

Encadré 25 Le Programme Grains-for-Green de la Chine

Le Programme Grains-for-Green (GFG) de la Chine est l'un des plus vastes programmes de paiement des services écosystémiques au monde. Son principal objectif est de convertir les terres agricoles situées sur des pentes raides en forêt et en prairie, afin de réduire l'érosion considérable du sol et l'inondation. Les fermiers qui y participent reçoivent des semences et des subventions en espèces pour convertir leurs terres et entretenir les forêts et les prairies restaurées (la subvention annuelle en graines est de 2 250 à 1 500 kg selon la région et la subvention en espèces est de 300 yuans). Les agriculteurs qui participent au programme reçoivent aussi des graines et des semis d'arbres (dont un grand nombre sont des arbres fruitiers ou d'autres essences de grande valeur commerciale) et ont le droit de garder les bénéfiques produits par les arbres et les pâturages. A la fin de 2006, près de 9 millions d'hectares de terres cultivées avaient été converties. Il est escompté que le GFG produira des avantages de conservation et améliorera les services écologiques dégradés, en particulier dans les régions des zones de grande diversité biologique comme la Réserve naturelle de Wolong (l'une des plus grandes réserves de pandas géants en danger).

Sources: *Forests for Poverty Reduction, Proceedings of the Workshop*. FAO, 2004:

<http://www.fao.org/docrep/008/ae537e/ae537e0j.htm#TopOfPage>;

Chen et al. 2009. *Linking Social Norms to Efficient Conservation Investment in Payments for Ecosystem Service*: <http://www.pnas.org/content/early/2009/06/26/0809980106.full.pdf+html>

C. Normes, codes de conduite, lignes directrices, certification et bonnes pratiques

Les secteurs de production emploient plusieurs outils pour assurer des **pratiques de gestion des ressources respectueuses de l'environnement et durables sur le plan social**. Un grand nombre de ces instruments, y compris les questions relatives à la biodiversité, sont mis en place à l'échelon international et leur respect est facultatif. Dans la perspective de ce type d'outils sectoriels, l'intégration de la biodiversité peut être concentrée sur l'adoption de lignes directrices,

telles que les règles uniformes et/ou la création de normes nationales dans les cas où les normes internationales ne s'appliquent pas. Les normes peuvent être réglementées aux niveaux national et sous-national.

Dans bien des cas, le respect des normes, codes de conduite, lignes directrices, etc., est reconnu et favorise les produits du pays par des prix plus élevés et l'accès à des créneaux du marché réservés aux fournisseurs qui respectent les normes.

Exemples :

Les normes sont des politiques qui réglementent les incidences que les activités humaines peuvent avoir sur l'environnement. Elles peuvent préciser un état désiré (par exemple, que le pH d'un lac doit être entre 6,5 et 7,5) ou limiter les modifications (par exemple, pas plus de 50% des forêts naturelles ne peuvent être endommagées).

Les lignes directrices offrent des directives volontaires et pratiques sur l'entreprise d'une activité particulière. Elles sont relativement générales et peuvent être appliquées à toute une variété de circonstances. Les lignes directrices de la CDB sur le tourisme sont un exemple de telles mesures. Elles visent à rendre le tourisme et la biodiversité plus complémentaires, à mobiliser le secteur privé et les communautés autochtones et locales, et à promouvoir l'aménagement de l'infrastructure et du territoire fondé sur les principes de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité (voir l'encadré 24).

Encadré 26 Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme

La CDB a publié des lignes directrices internationales sur le développement d'un tourisme durable dans les écosystèmes et les habitats terrestres, marins et côtiers vulnérables d'importance primordiale pour la diversité biologique et les aires protégées, y compris les écosystèmes ripariens et de montagne fragiles. Selon ces directives, afin d'assurer la viabilité du tourisme, les opérateurs devraient :

- **Exploiter de manière optimale les ressources environnementales** qui constituent un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à conserver le patrimoine naturel et la biodiversité;
- **Respecter l'authenticité socio-culturelle des communautés d'accueil**, en conservant leur patrimoine culturel et leurs valeurs traditionnelles développées et vivantes, et contribuer à leur compréhension et leur tolérance interculturelles;
- **Assurer la viabilité d'opérations économiques à long terme qui produisent des avantages socioéconomiques équitablement distribués pour toutes les parties prenantes**, y compris des possibilités d'emploi stable, de revenu et de services sociaux pour les communautés hôtes, et contribuent à la réduction de la pauvreté;
- **Maintenir un niveau élevé de satisfaction des touristes** et veiller à ce qu'ils aient une expérience appréciable en les sensibilisant aux questions de viabilité et en encourageant les pratiques de tourisme durable parmi eux.

Les lignes directrices sont facultatives et offrent aux gouvernements locaux, régionaux, nationaux, aux communautés autochtones et locales et à d'autres parties prenantes une gamme de possibilités de gérer les activités touristiques d'une manière écologiquement, économiquement et socialement durable. Elles peuvent être appliquées avec souplesse et adaptées à différentes circonstances et à différents régimes institutionnels et juridiques intérieurs.

Source: Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme; *Users' Manual on the CBD Guidelines on Biodiversity and Tourism Development*.
<http://www.cbd.int/tourism/guidelines.shtml>

Les codes de conduite peuvent être très détaillés et établir des normes de pratiques responsables afin d'assurer l'exploitation durable des ressources. Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme sont deux exemples de codes de conduite sectoriels.

Encadré 27 Codes de conduite sectoriels pour la pêche et le tourisme

Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, avec ses directives techniques, est une synthèse des principes de la pêche durable. Il s'applique aussi bien aux nations qu'aux communautés locales engagées dans la réglementation de la pêche. L'article 7 (Aménagement des pêcheries) traite de nombreuses questions importantes liées à la biodiversité, notamment :

- La capacité de pêche excédentaire
- Les besoins spéciaux des pays en développement et des pêcheries de subsistance et artisanales à petite échelle
- La conservation des habitats et des écosystèmes
- Les effets préjudiciables aux habitats résultant des activités humaines
- L'aquaculture
- La capture d'espèces non visées et la pêche sélective
- La nécessité de fonder la gestion sur les caractéristiques biologiques et génétiques des stocks
- La nécessité de recueillir des données sur les effets économiques et sociaux de la pêche
- La gestion des zones côtières
- La nécessité d'adopter une approche de précaution

Le Code de conduite pour une pêche responsable et ses directives techniques peuvent être consultés sur le site Web de la FAO :

<http://www.fao.org/DOCREP/005/v9878e/v9878e00.htm>

Le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme comporte neuf articles établissant des règles générales pour les autorités d'accueil, les gouvernements, les organisateurs de voyages, les entrepreneurs, les agences de voyage, les travailleurs et les touristes eux-mêmes.

Article 1: Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés ;

Article 2: Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif ;

Article 3: Le tourisme, facteur de développement durable ;

Article 4: Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel et contribuant à son enrichissement ;

Article 5: Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil ;

Article 6: Obligations des acteurs du développement touristique ;

Article 7: Droit au tourisme ;

Article 8: Liberté des déplacements touristiques ;

Article 9: Droits des travailleurs et entrepreneurs de l'industrie touristique ;

Article 10: Mise en œuvre des principes du Code mondial d'éthique du tourisme

Source: <http://www.tourismpartners.org/globalcode.html>

Les bonnes pratiques (ou meilleures pratiques) sont des exemples informels des mesures qui peuvent être prises pour atteindre certains buts de durabilité, ou des points qui doivent être pris en compte à cette fin. L'encadré 28 contient des exemples de bonnes pratiques pour la conservation de la diversité génétique en agriculture.

Encadré 28 Exemples de bonnes pratiques pour la conservation de la diversité génétique en agriculture

- ✓ Mettre en place des systèmes d'alerte rapide à l'érosion génétique
- ✓ Organiser des foires sur la diversité des graines et du bétail
- ✓ Créer des banques de gènes communautaires
- ✓ Améliorer les pratiques de stockage de graines
- ✓ Accorder aux agriculteurs plus de liberté de prise de décision et intégrer les meilleures pratiques traditionnelles et technologies modernes
- ✓ Donner aux agriculteurs plus de choix de variétés traditionnelles et améliorées
- ✓ Soutenir l'innovation et l'adaptation aux conditions locales en évolution des agriculteurs
- ✓ Engager les agriculteurs et leurs variétés naturelles dans des activités d'obtention végétale
- ✓ Améliorer l'accès au crédit des agriculteurs qui plantent des variétés naturelles et qui conservent les systèmes agricoles traditionnels
- ✓ Augmenter la demande de variétés naturelles produites de manière durable
- ✓ Renforcer les identités culturelles

Source: *Managing Agricultural Resources for Biodiversity Conservation. UNEP Biodiversity Planning Support Programme Thematic Studies.* Consulter la page : <http://www.unep.org/bpsp/Agrobiodiversity/agrobiodiversity%20thematic/agbioguide.pdf>

Programmes de certification

Les programmes de certification vont plus loin que les codes de conduite volontaires en ce qu'ils exigent une **adhésion à un ensemble de critères** auxquels une opération donnée doit répondre avant de pouvoir employer le logo ou le nom du programme de certification. S'agissant de l'intégration, il est important que des experts en biodiversité participent à l'élaboration des critères nationaux et internationaux des programmes de certification.

Les programmes de certification qui incluent la biodiversité dans leurs critères peuvent constituer un outil extrêmement important d'intégration, car ils offrent au consommateur le choix d'acheter un produit plus durable. Parmi ces programmes de certification, on compte notamment ceux qui ont été développés par le Marine Stewardship Council (voir l'encadré 29), le Forest Stewardship Council, Rainforest Alliance et le Marine Aquarium Council. Il existe également un certain nombre de programmes de certification du tourisme.

Encadré 29 Le programme de certification du Marine Stewardship Council

Le Marine Stewardship Council (MSC) est une organisation mondiale indépendante à but non lucratif créée à la fin des années 90 pour promouvoir la pêche durable en contrôlant les forces du marché. Le MSC a développé une norme pour une pêche durable et des pêcheries bien gérées. Il emploie un écolabel pour récompenser les pratiques de pêche responsable et la gestion responsable des pêcheries. Les consommateurs, préoccupés par la surpêche et ses conséquences environnementales et sociales, pourront de plus en plus choisir des produits marins qui ont été évalués indépendamment par rapport à la norme MSC et étiquetés pour le prouver. Cela leur garantira que le produit n'a pas contribué aux problèmes environnementaux et sociaux associés à la surpêche. Les principes et les critères du MSC stipulent que les pratiques de pêche doivent respecter la structure, la productivité, la fonctionnalité et diversité biologique de l'écosystème (y compris les habitats et les espèces marines associées qui en dépendent ou qui leur sont écologiquement liées) dont dépendent les pêcheries.

Depuis le démarrage du programme il y a dix ans (en 1999), 42 pêcheries ont été certifiées, avec pour résultats des avantages environnementaux et sociaux, l'accès à de nouveaux marchés, un choix pour le consommateur, et des orientations et des idées pour les décideurs.

Source: Site Web du MSC : <http://www.msc.org/>

Conclusion

Ce module a souligné l'importance de l'intégration de la biodiversité dans l'application de la Convention sur la diversité biologique et que l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels devrait faire partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ce module a fourni des conseils sur comment inclure le processus d'intégration dans la planification de la biodiversité. La tâche du comité de travail sur les SPANB est d'accorder la priorité aux domaines d'intervention basés sur une évaluation de la biodiversité, de déterminer quels secteurs et activités sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité et quels secteurs contribuent à sa conservation et à son utilisation durable, et d'essayer de convaincre les principaux acteurs de ces secteurs, y compris ceux qui sont responsables des plans et des politiques sectoriels, de reconnaître la dépendance des secteurs de la biodiversité et de prendre des mesures pour réduire leurs effets nuisibles et accroître leurs effets positifs sur celle-ci. Les points d'entrée, approches et outils fournis dans ce module peuvent servir à aborder ces acteurs et les aider à intégrer les préoccupations relatives à la biodiversité dans leurs activités.

Sujets de réflexion et discussion

Votre pays a-t-il réussi à intégrer les questions relatives à la biodiversité dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et/ou intersectoriels ?

Pouvez-vous donner des exemples de cas précis où l'intégration de la biodiversité a été particulièrement réussie ou a échoué dans votre pays ?

Quels sont les principaux facteurs de ce succès (ou de cet échec) ?

A quels principaux obstacles/opportunités votre pays fait-il face dans ses efforts d'intégration ?

Quelles connaissances et informations ont été/sont utilisées pendant les travaux d'intégration ? Comment ont-elles été/sont-elles compilées ? Quelles autres informations auraient été/sont utiles ?

Quels étaient/sont les principaux messages de votre stratégie de communication et à qui étaient-ils/sont-ils destinés ? Ont-ils été/sont-ils efficaces ? Comment auraient-ils pu/pourraient-ils être améliorés (si possible) ?

Quelles approches et outils ont été/sont employés ? Dans quelle mesure ont-ils été/sont-ils utiles ? Avez-vous des modifications à suggérer ?

Quelles autres approches ou outils peuvent assurer une intégration efficace à part ceux qui sont analysés dans ce module ?

Qui, dans votre pays, a été/est engagé dans des travaux d'intégration ? Quelle est la nature de leur engagement ? Comment ont-ils été impliqués ?

Combien de temps a-t-il fallu pour intégrer les préoccupations liées à la biodiversité ?

Quels types et quelles quantités de ressources (financières et autres) ont été/sont nécessaires pour les travaux d'intégration dans votre pays ?

RESSOURCES

Intégration en général

- ***Ecosystem Services: A Guide for Decision Makers (World Resources Institute, 2008)*** Ce guide décrit les procédés que les décideurs peuvent utiliser pour intégrer les services fournis par les écosystèmes dans la politique. Il commence par présenter un cadre conceptuel qui peut être employé pour évaluer les services dont le développement dépend et qui le touchent ; il explique comment utiliser des scénarios pour étudier les situations futures et comment choisir les politiques qui soutiennent les écosystèmes pour le développement. Consulter : http://pdf.wri.org/ecosystem_services_guide_for_decisionmakers.pdf
- **L'intégration des liens entre pauvreté et environnement : manuel de bonnes pratiques (Initiative Pauvreté-Environnement du PNUD-PNUE, 2009)** Ce manuel expose une approche programmatique de l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement. Cette approche est un modèle souple qui peut être adapté aux circonstances nationales pour guider le choix des activités, tactiques, méthodes et outils. Il fournit des orientations pratiques, étape par étape, aux champions et aux praticiens de l'intégration au niveau national. Consulter: <http://www.unpei.org/Knowledge-Resources/PEI-handbook-fr>

Planification sectorielle

- **La série de guides des bonnes pratiques de la CDB.** Ces guides, qui s'adressent aux secteurs du tourisme, des forêts, du pastoralisme et de l'eau et d'autres secteurs, présentent des questions d'orientation, des outils de gestion, des instruments de marché et des méthodes de renforcement des capacités qui soutiennent la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Chaque guide de la série comprend un livret accompagné d'une présentation PowerPoint. Des guides pour les secteurs des pêches et de la santé sont en cours d'élaboration. Consulter la page : <http://www.cbd.int/development/training/guides/>
- **Un guide des bonnes pratiques : les biens et les services fournis par les écosystèmes dans la planification du développement.** Le but de ce guide est de faire mieux comprendre comment les politiques de développement et les mécanismes budgétaires peuvent effectivement inclure les priorités et les avantages environnementaux. Ce produit, qui s'adresse principalement aux responsables des ministères des finances et de la planification, sera également utile aux responsables d'autres ministères sectoriels, d'institutions gouvernementales et de groupes environnementaux et de développement. Après une vue d'ensemble de la nature des systèmes environnementaux, ce guide propose une variété d'approches respectueuses de l'environnement et des mesures d'intégration pour une gestion durable des ressources et la production de revenus verts. <http://www.cbd.int/development/doc/cbd-good-practice-guide-ecosystem-booklet-web-en.pdf>
- **Etudes thématiques sur l'intégration sectorielle. Ces études, menées dans le cadre du Programme de soutien de la planification de la biodiversité mis en œuvre par le PNUE (BPSP)** couvrent les secteurs suivants : agriculture, pêche, foresterie et tourisme. La série comprend également des études sur l'évaluation environnementale, les outils économiques de la planification de la biodiversité, la planification financières des SPANB, les obligations juridiques en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. Consulter la page : <http://www.unep.org/bpsp/TS.html>

Stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique

- **Guidance for Local Authorities on Implementing the Biodiversity Duty.** Ce guide a été élaboré par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA) afin d'aider les autorités locales à s'acquitter de leurs obligations concernant la biodiversité (« biodiversity duty »). Bien qu'il soit adapté à cette fin, ce guide peut aussi être utile aux autorités locales d'autres pays qui souhaitent intégrer les questions liées à la biodiversité dans leurs affaires. Le guide explique aux autorités locales la pertinence et l'importance de l'intégration de la biodiversité et décrit les principaux aspects de leurs fonctions qui ont trait à celle-ci. Il met l'accent sur la politique et l'achat, la gestion des terres et des bâtiments publics, l'infrastructure et le développement, l'éducation, les conseils et la sensibilisation. Il contient également de nombreuses études de cas illustrant différentes approches et les enseignements tirés.
 Consulter : http://www.naturalengland.org.uk/Images/dutyguidancelocal_tcm6-9234.pdf

Outils économiques

- **Subventions – Subventions réformatrices (TEEB for Policy Makers- Chapitre 6).** Ce chapitre du rapport de l'EEB aborde la nécessité d'une réforme exhaustive des politiques de subventions afin de réduire les effets préjudiciables à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes et améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il contient une ventilation critique des subventions par principal secteur en montrant comment les subventions peuvent être mieux conçues pour réaliser les objectifs sociaux et environnementaux. Enfin, il présente une feuille de route de réforme accompagnée de conseils pour s'attaquer à des obstacles précis. Consulter : <http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=wN2tRlVFCZU%3d&tabid=1019&language=en-US>
- **Normes et fixation de prix – S'attaquer aux pertes par la réglementation et les prix (TEEB for Policy Makers - Chapitre 7).** Ce chapitre du rapport de l'EEB examine les moyens d'augmenter la responsabilité des coûts du dommage causé à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes. Il énonce des concepts clés, décrit le rôle de la réglementation environnementale et montre comment les données économiques peuvent être employées pour guider et cibler les normes réglementaires. Il analyse les régimes d'indemnisation ainsi que le champ d'application et les limites des instruments de marché du point de vue de la production de gains et de l'encouragement des approches innovantes. Pour finir, le chapitre présente des indicateurs de conception pour une solution politique judicieuse. Consulter : <http://69.90.183.227/financial/doc/teeb-addressing-losses-en.pdf>
- **Evaluation économique –** Une étude des outils et des méthodes d'évaluation de la biodiversité et de ses ressources et fonctions – Série technique de la CDB n° 28 (disponible en ligne à la page <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-28.pdf> (anglais seulement)) ou *The Economics of Valuing Ecosystem Services and Biodiversity* - TEEB D0, chapitre 5; disponible en ligne à la page www.teebweb.org ou <http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=JUukugYJHTg%3d&tabid=1018&language=en-US>).

- **Incitations** - *Incentive measures for the conservation and sustainable use of biological diversity Case studies and lessons learned*. Consulter la page <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf>

Etude de l'impact environnemental/Evaluation environnementale stratégique

- **La diversité biologique dans l'évaluation de l'impact. Document de base de la décision VIII/28 de la CDB : Lignes directrices volontaires sur l'évaluation de l'impact tenant compte de la diversité biologique.** Ce document contient des lignes directrices élaborées par la CDB afin d'aider les pays à incorporer les questions relatives à la diversité biologique dans l'étude de l'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique. Il comprend des études de cas, du matériel de base et des exemples qui peuvent aider l'utilisateur à mettre ces directives pleinement à profit. Il est disponible en français à la page Web suivante : <http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-26-fr.pdf> , et en anglais et espagnol aux pages respectives suivantes : <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-26-en.pdf> et <http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-26-es.pdf> . Il existe aussi une base de données d'études de cas à la page: <http://www.cbd.int/impact/case-studies/>
- **Lignes directrices Akwé: Kon**
Ces lignes directrices facultatives pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales peuvent être consultées à la page : <http://www.cbd.int/doc/publications/akwe-brochure-fr.pdf>
- **L'évaluation environnementale stratégique : guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement.** Ce guide décrit les avantages de l'emploi de l'évaluation environnementale stratégique dans une variété de circonstances différentes et établit 12 points d'entrée pour l'application effective de l'EES dans la coopération pour le développement. Il examine chaque point d'entrée et les questions clés qui doivent être abordées pour chacun d'eux, y compris des listes de contrôle pour ces questions et des exemples. Consulter : <http://www.oecd.org/dataoecd/4/20/37354750.pdf>

Approche par écosystème

- **Le Manuel de référence de l'approche par écosystème**
Ce manuel est une ressource importante pour les praticiens de l'approche par écosystème. Il est disponible en version pour les débutants et en version pour les utilisateurs chevronnés. Il comprend également une base de données d'études de cas navigable. En outre, les praticiens peuvent soumettre leurs propres études de cas et mesurer leur projet contre les principes de l'approche par écosystème. Consulter : <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/>

Tourisme et biodiversité

- **User's Manual on the CBD Guidelines on Biodiversity and Tourism Development.** Ce manuel aide les praticiens à appliquer les Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Il comporte des études de cas, des exemples et d'autres ressources utiles et montre comment les étapes des lignes directrices ont été

appliquées antérieurement. Ce manuel comprend également un glossaire des termes importants accompagnés par un schéma des principales étapes de l'application de techniques importantes, comme par exemple, les Limites du changement acceptable (*Limits of Acceptable Change* – LAC), et des listes de contrôle pour aider les gestionnaires et le personnel technique à assurer une bonne conception de leurs projets touristiques au fur et à mesure qu'ils en développent chaque phase. Consulter la page :

<http://69.90.183.227/doc/programmes/tourism/tourism-manual-en.pdf>

Activité 1 La composante information et connaissances

Le but de cette activité est d'aider ceux qui tentent d'intégrer la biodiversité dans les politiques, programmes et/ou projets sectoriels à produire et/ou recueillir des informations qui seront utiles aux travaux d'intégration, ce qui guidera à son tour la décision concernant les points d'entrée à cibler ainsi que la stratégie de communication qui doit être formulée. Cette activité peut être exécutée comme l'une des activités initiales d'un groupe multipartite réuni précisément pour les besoins des efforts d'intégration. Les informations recueillies peuvent aussi être utilisées pour persuader les acteurs réticents de prendre part aux négociations.

L'activité consiste à mettre des informations spécifiques et concrètes dans les quatre cases du cadre conceptuel des interactions entre les services que procurent les écosystèmes, le bien-être humain et les facteurs de changement de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (voir la figure 1).

Vous pouvez commencer par n'importe quelle case, mais il sera sans doute plus facile de commencer par les facteurs directs de changement (en bas à droite) ou les services fournis par les écosystèmes (en bas à gauche), car ces informations figureront déjà dans l'évaluation de la biodiversité (ou étude de pays), le 4^{ème} rapport national et/ou la SPANB de votre pays.

Questions directrices

Facteurs directs de changement

- Quels facteurs (naturels ou humains) influencent l'état et les tendances de la biodiversité ?
- Quelles activités et/ou secteurs ont un impact sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes ?

Services fournis par les écosystèmes

- Quels services procurés par les écosystèmes sont compromis par la dégradation et/ou la perte de la diversité biologique ? (par ex. fourniture d'aliments, de fibres, de combustibles, de produits biochimiques, d'eau douce ou de ressources génétiques, la régulation de la qualité de l'air et de l'eau, du climat, des flux d'eau, de l'érosion, des organismes nuisibles et des maladies, des risques naturels et de la dispersion des graines et du pollen (pollinisation), la fourniture d'avantages non matériels comme l'épanouissement spirituel et les loisirs, et le soutien du cycle de l'eau et des substances nutritives, de la formation du sol et de la production primaire).

Bien-être humain

- Qui (quelles parties de la société) bénéficie des services fournis par les écosystèmes et comment ?
- Quels secteurs dépendent de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes ?
- Quels sont les coûts privés et pour la société de la dégradation et/ou de la perte de biodiversité ?
- Qui sont ceux dont le bien-être est réduit par la dégradation et/ou de la perte de biodiversité ?
- Quelle est la réaction de ceux dont le bien-être est réduit par la dégradation et/ou de la perte de biodiversité ?

Facteurs indirects de changement

- Quels sont les moteurs socioéconomiques et politiques des facteurs directs de changement ?
- Quel est le rapport entre ces moteurs et les secteurs économiques ?
- Quel est le rapport entre ces moteurs et la politique intersectorielle et nationale ?
- Quelles politiques, incitations réglementaires et/ou économiques encouragent, favorisent et conduisent aux facteurs directs de changement ?
- Quelles sont les autres moteurs ?

Cette activité peut être adaptée à des situations différentes. Elle peut être appliquée à l'analyse des conséquences d'une décision précise (par ex. la construction d'un barrage, l'octroi d'un permis, la protection d'une zone sensible, la création d'une incitation à une activité particulière), à la gestion d'un écosystème ou d'une zone spécifique (par ex. une zone côtière, une zone forestière ou une unité administrative), à un secteur particulier (foresterie, pêche, agriculture, etc.) et/ou au pays entier. Evidemment, l'échelle de l'exercice et l'information et les acteurs qui seront impliqués varieront grandement selon l'emploi de cette activité.



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**